

LE TAS

VIOLENCES CONJUGALES

**PLUS DE SIGNALEMENTS
MAIS AUSSI PLUS
DE RÉPONSES**

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**

Nexem, Pacte civique,
Ligue de l'enseignement,
ADMR

■ **DÉCRYPTAGE**

Médiation territoriale:
la voie de la raison

■ **INVITÉ DU MOIS**

Axel Kahn, médecin
généticien

253
JANVIER 2021

Le Journal des Acteurs Sociaux
9 euros

DONNER DE L'ÉLAN À CEUX



QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

Le Crédit Agricole accompagne les associations pour les aider à agir pour tous.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**





DOSSIER- VIOLENCES CONJUGALES p.18



DÉCRYPTAGE - MÉDIATION TERRITORIALE : LA VOIE DE LA RAISON p.28



LE CAHIER DES RÉSEAUX p.35

ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - **Actualité Juridique et Institutionnelle**
- 11 - **Actualité Société**
- 15 - **Actualité Social Sans Frontières**

DOSSIER

- 18 - **Violences conjugales, plus de signalements mais aussi plus de réponses**

INVITÉ DU MOIS

- 24 - **Axel Kahn, généticien, président de la Ligue nationale contre le cancer**

MÉTIERS

- 26 - **L'autonomie en actions - Au plus près des retraités aidants**
- 28 - **Décryptage. Médiation territoriale : la voie de la raison**
- 32 - **Les coups de cœur du Jas**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **Nexem. Focus sur l'APEI Aube**
- 38 - **Le Pacte Civique. Un colloque pas comme les autres : le grand-âge, défis de société et enjeux politiques**
- 40 - **Ligue de l'Enseignement. Lire et faire Lire : au-delà d'une simple lecture**
- 42 - **ADMR. "Aide à domicile : valoriser urgemment nos métiers"**

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX

www.lejas.com

Depuis sa création, le Jas n'a cessé de suivre l'actualité avec un regard sans concession, et avec le souci d'apporter sa contribution à la construction d'un monde plus fraternel faisant de la solidarité, du développement durable, de la citoyenneté et de la proximité des objectifs incontournables. Si vous souhaitez que le Jas puisse poursuivre avec vous cette ambition,

**ABONNEZ-VOUS PERSONNELLEMENT
AU TARIF EXCEPTIONNEL DE 41 € !**



Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux à titre personnel au tarif exceptionnel de 41 euros TTC au lieu de 75 euros

JE RÈGLE PAR :

Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des Acteurs Sociaux

Virement bancaire à réception de facture

CB en commandant sur www.lejas.com

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Téléphone :

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Garance Chesné,
José-Marie Latour, Olivier Van Caemerbèke,
Hélène Padieu, Lyse d'Alamonte.

Comité de rédaction et de conseil :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Marie De Weber**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

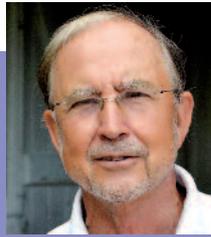
PLC - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : janvier 2021 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS

Illustration couverture IStock



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

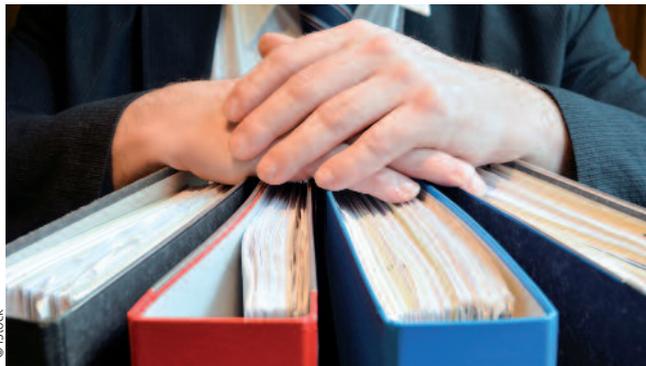
Sommes-nous en guerre ?

Depuis le mois de mars 2020, le gouvernement n'a pas seulement joué le rôle fort utile de pompier de l'économie, il s'est aussi étroitement immiscé dans la vie quotidienne des Français. Ce n'est plus l'État éloigné des réalités de chacun, mais au contraire omniprésent, au point de décider de tout. C'est une réalité qui s'explique bien entendu par les procédures d'urgences dues à la pandémie, mais elle peut aussi inquiéter. Car comme l'évoque Michel Foucault dans son livre *Surveiller et Punir*, elle peut aussi s'apparenter à un "laboratoire des procédures disciplinaires". C'est pourquoi, si l'on veut éviter cette interprétation, nos gouvernants doivent veiller constamment au maintien de la crédibilité de leurs décisions.

Or la France traverse aujourd'hui une grave crise de défiance à propos de certains choix stratégiques concernant la lutte contre la pandémie. En effet, après l'épisode des masques, longtemps décriés pour ensuite devenir obligatoires, après celui du dépistage de masse, qui n'a donné lieu qu'à des résultats marginaux, c'est aujourd'hui celui de la vaccination qui irrite profondément. Trois orientations s'avèrent particulièrement discutables : l'établissement d'une procédure trop lourde pour accéder à la vaccination (voir p. 24), le choix limité des lieux de vaccination, et surtout l'incapacité à fournir le nombre de vaccins nécessaires.

C'est désolant, car cet état de fait pourrait cesser si l'on mettait fin au décalage entre les déclarations gouvernementales sur "l'état de guerre" et leur traduction opérationnelle. Nous devrions sans attendre nous inspirer de ce qu'ont su faire les Américains au lendemain de *Pearl Harbour* (planification, encadrement, réquisitions...), pour obtenir en quelques mois l'adaptation d'une grande partie de l'industrie civile aux exigences de la guerre. C'est en effet avec ce type de procédés que l'on pourrait résoudre la préoccupante question du manque de vaccins. Certes, le gouvernement a engagé des pourparlers avec *Sanofi* pour qu'il fabrique des vaccins pour le compte de *Moderna* ou de *Pfizer-BioNTech*. Mais face aux atermoiements de ce laboratoire, ne faudrait-il pas utiliser des procédures plus autoritaires¹? Ce qui aurait le mérite par ailleurs d'inciter ce laboratoire à ne pas licencier mille salariés comme il vient de l'annoncer. À la guerre comme à la guerre.

¹ Ce qui est possible, comme le montre l'intervention récente de l'État, qui a obligé Carrefour à renoncer à une offre d'achat par un groupe canadien.



FONCTIONNAIRES

De nouveau, le nombre progresse

Alors que, ces dernières années, le nombre de fonctionnaires avait tendance à régresser, en 2019 il est reparti à la hausse avec une progression de +0,3% (17 400 postes de plus sur un total de 5,66 millions de fonctionnaires). Les trois versants de la fonction publique (État, collectivités locales, établissements hospitaliers) sont concernés de façon quasiment identique. Cette progression devrait encore s'accroître en 2020, car selon Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics, plus de 5 000 postes supplémentaires auraient été créés dans la fonction publique d'État à cause de la crise sanitaire. Et l'impact sera certainement encore plus fort dans la fonction publique hospitalière et dans les collectivités locales.

DÉPENDANCE

Le projet de loi rejeté aux calendes grecques

Bien que Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, continue d'afficher sa confiance en ce qui concerne l'adoption par le Parlement de son projet de loi "Grand âge", il est peu probable que celui-ci aboutisse. Deux raisons s'y opposeraient : premièrement, le montant de la dépense, estimé à près de 10 milliards d'euros à un moment où les finances de l'État sont très fortement déstabilisées par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ; deuxièmement, le retard pris dans la réalisation de l'agenda parlementaire en 2021. Par ailleurs, il pourrait paraître inconvenant d'accroître les dépenses consacrées aux personnes âgées, alors qu'au même moment le gouvernement s'apprête à abandonner la réforme des retraites. Et pourtant cette loi est particulièrement utile pour permettre non seulement le maintien d'un niveau de services indispensables pour les personnes âgées dépendantes, mais aussi pour l'emploi.

SAMU

À Lyon, le 15 passe à la visio

Avec la crise sanitaire, la visio s'invite partout, jusque dans les centres d'appel de la médecine d'urgence. Ainsi, le Samu de Lyon utilise désormais la vidéo dans sa gestion des appels, en pouvant activer à distance la caméra du smartphone de la personne qui a composé le numéro d'urgence. Selon le professeur Pierre-Yves Gueugniaud, chef du pôle des urgences des Hospices civils de Lyon, "Avec l'image, on accède à un point de vue direct qui aide à la décision. (...) Nous ne perdons pas une seconde lorsque nous l'utilisons". Et il ajoute "La vidéo est activée selon des indications précises, lorsque la situation le permet et qu'elle nous paraît utile". Concrètement, le Samu de Lyon déclenche la vidéo environ cinq fois par jour sur mille appels en moyenne. Il reste à espérer que l'accord de l'appelant est systématiquement requis.



AIDE AUX ENTREPRISES

Le conseil régional d'Ile-de-France bloqué par les bureaucrates

Le conseil régional d'Ile-de-France, grâce à la mise en place d'un fonds spécial dénommé "résilience Ile-de-France et collectivités", a aidé en six mois plus de 6 000 petites et moyennes entreprises. Il s'agissait d'apporter un complément de financement pour certaines, ou d'aider celles qui n'avaient rien pu obtenir des aides de l'État, par l'intermédiaire d'avances remboursables à taux zéro. Le fonds résilience est un collectif, qui réunit plus de soixante-dix collectivités locales aux côtés du conseil régional, dont la Ville de Paris. Or ce fonds vient d'être bloqué par l'État, qui demande à la région d'internaliser l'aide ou de passer un marché public, ce qui prendrait des mois. Encore un exemple flagrant d'une bureaucratie qui, loin de s'adapter à l'urgence, n'hésite pas à bloquer un dispositif qui fonctionne.



© DR

ALSACE**La collectivité européenne sur pied**

L'assemblée de la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) s'est réunie pour la première fois samedi 2 janvier et a élu son président Frédéric Bierry, jusqu'alors président du conseil départemental du Bas-Rhin. Composée des 80 élus des anciens conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la nouvelle collectivité récupère les compétences des deux anciens départements qui ont dès lors cessé d'exister et se saisit de nouvelles responsabilités. Elle est chef de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand. Elle pilote l'attractivité touristique et les routes nationales et les autoroutes non concédées. C'est donc une victoire pour tous ceux qui refusent les aberrations de la loi NOTRe ayant défini de nouvelles grandes régions en France coupées de toute réalité sociologique et économique, comme l'est la région Grand-Est regroupant l'Alsace, la Lorraine, la Champagne et les Ardennes. Mais c'est aussi une traduction concrète de la volonté du gouvernement de laisser bâtir de nouveaux types de collectivités selon les spécificités de chaque territoire. Une démarche pragmatique, qui risque toutefois de désorienter encore plus les habitants sur la compréhension de l'organisation administrative française.



© iStock

SANTÉ AU TRAVAIL**Une réforme bientôt entérinée par le Parlement**

Le 10 décembre dernier, un accord national interprofessionnel a été finalisé par l'ensemble des partenaires sociaux pour réformer les modalités de prévention sanitaire dans les entreprises. Pour que cet accord puisse être mis en œuvre dans les meilleures conditions, il était nécessaire d'en faire une loi, car ses ambitions sont considérables. Il vise notamment à garantir à tous les travailleurs un accès plus rapide aux services de santé au travail, notamment en ce qui concerne les plus vulnérables. Pour ce faire il propose une réorganisation de ces services et prévoit la création d'un "passport-prévention" pour chaque salarié. Une proposition de loi a donc été déposée, qui devrait permettre son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale dès la troisième semaine de février.



© DR

TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR**L'extension de l'expérimentation démarre malgré la crise**

Depuis le 14 décembre 2020, la démarche Territoires zéro chômeur de longue durée va pouvoir s'étendre à cinquante nouvelles zones urbaines ou rurales. Et cent trente cinq territoires préparent leurs dossiers de candidature. Parmi eux, l'un paraît particulièrement avancé, le Pays Nivernais Morvan, qui concerne près de 70 communes. Il s'agit d'une extension importante d'une démarche lancée lors de la première expérimentation, qui a pu faire ses preuves. Dans le département de la Nièvre, où le taux de chômage dépasse 20% de la population active, la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE 58) avait permis l'embauche au Smic d'une centaine de personnes à Premery.

ACCUEIL FAMILIAL

L'amélioration du dispositif débattue à l'Assemblée nationale

La Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a adopté en décembre le rapport sur l'accueil familial présenté par les députées Josiane Corneloup (Les Républicains) et Mireille Robert (La République en marche). Ce rapport a été demandé pour mettre en lumière les raisons du très faible développement de ce dispositif, qui existe depuis 1990 mais ne concerne toujours qu'une infime partie de la population malgré des atouts constamment reconnus. Les auteures explicitent les principaux freins déjà identifiés : une structure juridique perfectible et une promotion trop faible. Le rapport aboutit à vingt propositions. Certaines d'entre elles sont la réaffirmation de principes (maintenir l'absence de lien de subordination entre l'accueillant et l'accueilli ou le maintien du système de gré-à-gré), mais d'autres portent sur des points plus concrets qui seraient du ressort du législateur. Tout d'abord, il s'agit de reconnaître officiellement ce métier d'accueillant familial comme une profession du secteur médico-social. Il s'agit aussi d'améliorer le statut d'accueillant en gré-à-gré en permettant une couverture sociale aujourd'hui inexistante. Elles suggèrent encore de réfléchir à un modèle économique qui permettrait d'augmenter les rémunérations et d'harmoniser celles-ci au niveau national. Enfin, elles se penchent sur la répartition des rôles, pointant du doigt le fait que les départements, investis de la mission d'accompagnement mais aussi de contrôle, sont amenés à être juges et parties, et qu'il serait judicieux de scinder ces responsabilités entre l'État et les départements. En s'inspirant des expérimentations locales de tiers mandataires qui fonctionnent bien, elles suggèrent de confier à ceux-ci une partie de la mission d'encadrement. En conclusion, il apparaît que ce rapport est utile car il met bien en relief la nécessité de renforcer l'attractivité de ce type d'accueil. Mais il peut aussi aboutir à en rigidifier les mécanismes, en professionnalisant de façon excessive ce métier et en demandant la recentralisation du pouvoir d'agrément.

INCESTE

Un fléau de plus en plus visible



Particulièrement mise en relief par l'ouvrage de Camille Kouchner *La Familia Grande* (Seuil) la question de l'inceste sort enfin de la clandestinité. Mais

cette prise de conscience ne doit pas s'accompagner d'une analyse trop rapide du phénomène, comme l'ont fait la plupart des médias ces derniers jours. Ainsi, on a pu lire dans la presse qu'une personne sur 10 avait été, à un moment ou à un autre, victime d'actes à caractère incestueux. Cette information tirée d'un sondage effectué en novembre 2020 par l'IP-SOS à la demande de l'association *Face à l'Inceste* mériterait en effet d'être complétée par d'autres études. Car ces résultats sont surprenants. En effet, ce pourcentage est trois fois supérieur à celui produit par le même type de sondage il y a dix ans. Cette importante évolution reflète indiscutablement une heureuse libération de la parole, mais cela ne peut suffire à expliquer un triplement des cas révélés. Il est donc urgent d'approfondir la réflexion, car la diffusion de chiffres aussi inquiétants sans explication peut contribuer à déstabiliser davantage l'image de la cellule familiale, qui représente encore très majoritairement un espace de vie protecteur.

GARANTIE JEUNES

Vers une extension à tous les jeunes en situation de précarité

Créée en 2013, la Garantie Jeunes est une aide destinée soutenir les jeunes de 16 à 25 ans fortement précarisés. Avec une allocation de 497 euros par mois, les jeunes se voient également proposer un accompagnement intensif pour leur insertion sociale et professionnelle, dans le cadre des missions locales. Ce dispositif ayant fait ses preuves, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse auprès du Premier ministre propose de réexaminer les restrictions trop importantes concernant son accessibilité pour l'ouvrir à tous les jeunes en difficulté. Une perspective d'extension a priori bien accueillie par Élisabeth Borne, ministre du Travail, qui y voit une alternative plus prometteuse qu'un éventuel RSA jeunes.



FMI

Une institution en fort développement

En raison de la crise pandémique du Covid-19, le fonds monétaire international (FMI) a dû mobiliser d'importants capitaux (250 milliards de dollars, sur une capacité totale de prêts de 1 000 milliards) en aide d'urgence pour les besoins médicaux de ses pays membres. D'où la demande de la directrice générale Kristalina Georgieva d'accroître de 50% les ressources du fonds. Ce qui permettra au FMI de mieux soutenir les économies des pays émergents, particulièrement fragilisées par la pandémie.



© iStock

Carasso
Daniel & Nina
Fondation sous l'égide de la Fondation de France

PHILANTHROPIE

La fondation Carasso (Danone) renforce son action

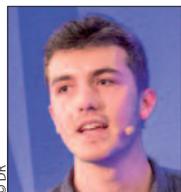
En dix ans, la fondation Carasso a attribué un millier de subventions pour plus de 80 millions d'euros. Avec deux priorités : le soutien à la production durable pour 40 millions d'euros, et le soutien à des actions démocratisant l'éducation artistique pour 35 millions d'euros, le reste ayant été accordé à des actions de mécénat. Compte tenu de la crise sanitaire, la fondation va déployer un plan complémentaire d'urgence pour soutenir ses partenaires en difficulté, dans les deux pays où elle intervient, la France et l'Espagne.

CARTON VERT



© DR

À **Yann Manzi**, qui a créé en 2015 l'association Utopia 56, dont l'objectif est de rendre visible la situation particulièrement dégradée des migrants en France. Elle compte aujourd'hui huit antennes et 18 000 adhérents, et a notamment organisé récemment Place de la République à Paris un camp de migrants, démantelé avec brutalité par les forces de l'ordre.



© DR

À **Nathan Méténier**, étudiant en sciences politiques et militant dans des associations pour l'environnement, qui a été sélectionné pour faire partie du Conseil des jeunes à l'Onu. Invités à travailler de façon rapprochée avec le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, et plusieurs comités, ces jeunes représentent les intérêts des générations futures.



© DR

À **Antonio Costa**, Premier ministre du Portugal, qui vient de prendre la présidence de l'Union européenne, avec l'intention de relancer "l'Europe sociale". Car il insiste sur le fait que la crise va entraîner "des ruptures insupportables".

CARTON ROUGE



© DR

À **Wolfgang Philipp**, négociateur européen, qui ne s'est pas opposé à la signature d'un contrat avec le laboratoire Gilead pour réserver 500 000 doses de Remdesivir alors que l'OMS avait établi le caractère inefficace de cet anti Covid.



© DR

À **Frédéric Mion**, directeur de Sciences-Po Paris, qui n'a pris aucune mesure à l'encontre d'Olivier Duhamel, qui présidait le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques, alors qu'il a admis avoir été informé des accusations d'inceste concernant ce dernier en 2019.



© DR

À **Carl Segaud**, maire de Châtenay-Malabry (92), qui soutient le projet de destruction de 80% de la cité-jardin de la Butte-Rouge initié par son prédécesseur, alors que ce site architectural et paysager est une référence en matière de qualité environnementale et sociale. D'ailleurs l'État est décidé à s'opposer à cette destruction.

Directeur-trices, responsables de service, chargé-es de mission, conseiller-ères techniques :
 dans ce contexte professionnel inédit et complexe que vous traversez



Rejoignez nos SAS



Formation-action à distance pour "Savoir Aborder la Suite"



en visio

La protection de l'enfance a été fortement impactée par le confinement et plus largement la crise du Covid, à des niveaux différents en fonction des services et des établissements. L'encadrement aura fort à faire dans les semaines et mois à venir. Des questions managériales inédites émergent, et d'autres questions qui se posaient déjà avant, resurgissent avec force.

Les cadres de proximité seront en première ligne, tout ne se joue pas qu'au niveau des directions. Il est nécessaire de s'y préparer. Psychologiquement (quels risques à mon niveau ? quelles réponses apporter ? quelles postures adopter ?...), mais aussi en termes d'organisation du travail. Des espaces d'expression et d'échanges dédiés à ces problématiques doivent être inscrits aux agendas. Il sera urgent de ne pas se précipiter à "produire". Il sera nécessaire d'effectuer, dans la durée un bilan des effets du confinement : sur les personnes accompagnées, sur les liens entre les services et ces personnes, sur les professionnels, leurs habitudes de travail, leur pratique, etc.

Compte tenu de ces éléments l'École de la protection de l'enfance vous propose d'intégrer un de ces SAS (ateliers à distance "Savoir Appréhender la Suite").

Ces ateliers sont conçus comme des **espaces de formation et de réflexion** qui permettront de travailler, à plusieurs, le déconfinement et "l'après". Des apports formatifs seront proposés aux groupes de travail en fonction des problématiques soulevées. Ces ateliers devront produire des scénarios de réponse aux problématiques à venir. Il s'agit aussi de **capitaliser et valoriser les expérimentations positives.**

MODALITÉS

Des rencontres en visioconférence de 2 heures maximum (dès que et quand ce sera possible des temps de travail en présentiel)

Un suivi intersession (individuel ou collectif)

Des groupes de travail de 8 à 10 personnes maximum, si possible exerçant dans des secteurs connexes (foyer, intervention à domicile, placement familial...) ou par niveau d'intervention (chef de service, direction...).

Des interventions possibles d'experts intervenants à l'École de la protection de l'enfance pendant les regroupements ou en plus de ceux - ci sur des problématiques spécifiques rencontrées (questions juridiques, cliniques, etc.)

Un accompagnement individuel sera possible durant la période en cas de difficultés ou demandes particulières

CALENDRIER ET DURÉE

2 rencontres par mois pour un total de 24h en visioconférence

COÛT

995 € par personne pour les 24 heures de formation : Le coût recouvre l'animation des ateliers en visio, le suivi inter-session, la rédaction des comptes-rendus et des livrables, les éventuels accompagnements individuels, les apports formatifs complémentaires. Cette formation peut être financée par le FNE-formation.

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

ecoleprotectionenfance.com

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à inscription@ecoleprotectionenfance.com ou au 01 53 10 24 10

FORMATION À DISTANCE ORGANISÉE PAR



13, boulevard SAINT-MICHEL Paris 75005 TEL: 01 53 10 24 10



PERSONNES ÂGÉES

La deuxième vague du Covid les a encore davantage isolées

Selon le réseau des *Petits Frères des Pauvres*, qui a mené une enquête sur le public qu'il suit régulièrement, la deuxième vague a été plus difficile à vivre que la première pour les personnes âgées isolées. "Cette nouvelle crise a fini par anesthésier la pulsion de vie de certaines personnes, faute de pouvoir se projeter dans un demain festif et convivial", relève Fabrice Talandier, responsable du réseau dans les Hauts-de-France. Cette situation s'explique notamment par les contraintes affectant la mobilisation des bénévoles et l'entretien des liens familiaux. Rappelons que 650 000 personnes âgées n'ont trouvé personne à qui parler pendant le premier confinement. C'est la raison pour laquelle dans son rapport sur l'isolement des personnes âgées, Jérôme Guedj avait proposé cet été que les départements partagent avec les communes le fichier des allocataires de l'allocation personnalisée d'autonomie, pour faciliter la tâche des CCAS en la matière.

SÉCURITÉ

Forte hausse des agressions contre les pharmaciens



L'Ordre national des pharmaciens a fait état récemment d'une hausse importante d'agressions dans les officines en 2020. Le nombre de faits signalés a quasiment doublé, avec près

de 600 agressions contre 303 en 2019. Une hausse attribuée au contexte épidémique et aux dérives individuelles provoquées par l'anxiété générale de la population.

CANNABIS

Les boutiques "bien-être" fleurissent

Les boutiques qui vendent des produits à base de cannabidiol (ou CBD) extrait de la plante de cannabis ont atteint le nombre de 300 sur le territoire français, dont une cinquantaine sous franchise, selon le syndicat professionnel du chanvre. Ces produits, qui se présentent sous la forme de miels, infusions, cosmétiques etc., sont recherchés pour leurs effets apaisants sans avoir les mauvais côtés d'une drogue. Cette augmentation s'explique par la position de la justice européenne qui a recommandé à la France de ne pas interdire la commercialisation du CBD. Ceci après avoir décidé que le niveau de concentration du THC (la molécule psychotrope du cannabis) devait se situer à moins de 0,2 % des produits concernés. Certains observateurs estiment que le marché du CBD en France pourrait atteindre 1 milliard d'euros.



PARTICULIERS EMPLOYEURS

10% de moins en dix ans

Pour la dixième année consécutive, le nombre de particuliers qui emploient un salarié a diminué. Il s'est établi sur l'ensemble de 2019 à 3,34 millions, soit un recul de 1,2% en douze mois et de 10% environ en dix ans. Ces données, diffusées en décembre par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) qui coiffe le réseau des Urssaf, révèlent donc que 320 000 ménages ont renoncé progressivement à être employeurs directs. Parmi les raisons avancées, deux paraissent prépondérantes : la complexité croissante des formalités à remplir, et le souci d'éviter d'avoir à gérer d'éventuels litiges avec les salariés. Selon François-Xavier Devetter, expert du travail à domicile, les ménages préfèrent dorénavant acheter du service en s'adressant à une structure qui en propose.



LAÏCITÉ

Des constats inquiétants

Le sujet de la laïcité est au cœur des débats avec le projet de loi confortant les principes républicains. C'est pourquoi la Fondation Jean Jaurès a demandé à l'Ifop d'effectuer une enquête auprès des enseignants sur leur rapport aux questions religieuses. Les résultats de cet échantillon de 800 enseignants du primaire et du secondaire sont édifiants : un peu plus de la moitié des sondés (53%) ont déjà subi au moins une fois une forme de contestation au nom de la religion dans leurs classes. Il en résulte que, pour éviter de possibles incidents, 49% des professeurs disent s'être déjà "autocensurés" dans leur enseignement autour des questions religieuses. Par ailleurs, d'autres études sont menées sur cette question, qui mettent en avant la multiplication d'incidents dans les écoles et lycées, mais qui ne mettent en scène la plupart du temps qu'un petit nombre d'élèves, parfois un seul. Selon un directeur d'école du quartier nord de Marseille, "la situation est préoccupante, mais gardons-nous de généraliser des incidents qui pourraient être évités par des campagnes de prévention plus audacieuses".



ILE-DE-FRANCE

Plus dure sera la chute

Première région touristique française, première pour l'événementiel, siège de deux aéroports internationaux, l'Île-de-France est dorénavant victime de ses atouts. Qu'il s'agisse des hôtels, des restaurants, des entreprises culturelles ou événementielles, toutes ces activités ont vu leur chiffre d'affaire dégringoler de plus des deux tiers. De plus, le développement du télétravail pèsera durablement sur la fréquentation des commerces et favorisera le développement d'une désaffection des habitants pour leur région. Ce qui se vérifie déjà sur le terrain immobilier, avec 35% de ventes en moins en 2020 qu'en 2019, alors que sur le plan national la régression a été insignifiante. Si cette situation est particulièrement préoccupante pour les franciliens et les collectivités locales concernées, elle l'est aussi pour l'ensemble du pays, car l'Île-de-France pèse 35% du PIB hexagonal.

MOBILITÉ

À Paris les vélos coûtent de plus en plus cher

Après avoir chassé en 2018 l'entreprise JC Decaux, chargée de la gestion du dispositif Vélib' pour des raisons d'économies, la mairie de Paris se trouve aujourd'hui confrontée à des demandes de rallonges financières du nouveau prestataire Smovengo d'une ampleur considérable. Cette société prétend avoir perdu quelque 80 millions d'euros en trois ans, et refuse désormais de poursuivre son activité si la Ville ne lui verse pas d'ici à la fin du contrat en 2032 une rallonge de 50% par rapport au marché initial, soit 240 millions d'euros qui s'ajoutent aux 480 du contrat. Cette situation ne s'explique pas seulement par une mauvaise gestion mais aussi par la faible utilisation du dispositif par les Parisiens.



En effet, sur les 350 000 abonnés revendiqués par Smovengo, un tiers n'ont souscrit qu'un abonnement Velib' gratuit, ce qui signifie qu'il ne s'agit que d'une utilisation occasionnelle. Autrement dit, pour 230 000 utilisateurs réguliers la ville de Paris devra dépenser 720 millions d'euros, soit plus de 3 000 euros de subventions publiques par utilisateur sur quinze ans.



© iStock

CULTURE

Les salles de cinéma à bout de souffle

La question se pose aujourd'hui avec acuité : les salles de cinéma résisteront-elles à la double peine qui les frappe actuellement ? Elles sont non seulement confrontées à une fermeture de très longue durée en raison du Covid-19, mais aussi à une offensive des plateformes de diffusion vidéo. Si aucun cinéma n'a encore fait faillite, c'est grâce aux 106 millions d'aide de l'État. Mais ces subventions ne couvrent qu'une partie des pertes et elles ne dureront pas éternellement. Ce qui fait craindre la fermeture à terme d'une grande partie des salles, alors que nous étions jusqu'à présent le 3^e parc de cinémas au monde, et le 1^{er} rapporté au nombre d'habitants. C'est pourquoi de nombreux opérateurs, comme Christine Desandre, à la tête d'un multiplexe à Châtellerauld, craignent de "voir briser un trésor que nous avons mis 125 ans à construire". Cette inquiétude n'est toutefois pas partagée par le groupe SOS, qui s'aventure dans le cinéma en achetant la salle d'art et essai La Clé à Paris, qui viendra donc s'ajouter aux très nombreux lieux culturels gérés par cette organisation.

AIDE ALIMENTAIRE

De nouveaux relais pour la solidarité

Pour faire face à la crise, clubs de sports, associations de voisins ou associations de parents d'élèves vont au contact des ménages en difficulté. Ainsi, la Banque Alimentaire a procédé ces derniers mois à l'habilitation de plus de 250 associations. Ce mouvement s'explique par la hausse des besoins, estimés par la Croix-Rouge à +40 %, avec de plus en plus de travailleurs pauvres, retraités et d'étudiants. Cette hausse se vérifie également au marché de Rungis, près de Paris, qui offre de plus en plus d'invendus aux démunis. C'est ainsi que le chantier d'insertion *Le Potager de Marianne* qui récupère les fruits et légumes de Rungis a été obligé de tripler sa surface en s'installant dans de nouveaux locaux de 1500 m². Ce qui permettra à l'association de récupérer avec les 600 tonnes de fruits et légumes, des yaourts, des fromages, des œufs, hors de portée jusqu'à présent.

EMPLOI

Les statistiques officielles hors du réel

Selon un sondage Elabe pour le journal *Les Echos*, huit Français sur dix estiment que l'économie et l'emploi vont se dégrader en 2021. Cette inquiétude met en relief le caractère totalement inadapté des statistiques officielles qui entraînent les médias vers des commentaires surréalistes. Ainsi selon *Euronews*, le 10 janvier 2021, "la France connaîtrait un léger mieux sur le plan de l'emploi". C'est absurde, car tout le monde sait que c'est grâce au recours aux diverses aides de l'État que les entreprises ont jusqu'à présent essayé de préserver l'emploi de leurs salariés. Mais selon Bernard Sananes, président d'Elabe, "les Français ne se font pas d'illusion, ils pensent que les mesures de soutien ne vont pas durer éternellement et ils savent que, plus la crise sanitaire dure, plus l'effet sur l'économie est fort". En revanche, ce sondage est moins pessimiste pour le maintien de la vie sociale, puisque plus d'un Français sur deux pense qu'elle ne s'est pas dégradée et ne se dégradera pas dans l'avenir.



© iStock

ÉCONOMIE

Le marché du luxe s'en tire mieux que d'autres

Bien que, durant l'année 2020, les ventes de produits de luxe ont régressé de 26 % pour les États-Unis, de 36 % pour l'Europe, la progression du marché chinois (+45 %) a permis de rétablir un certain équilibre. Ce constat s'explique notamment par la progression de la part de marché de la vente en ligne, qui est passée de 12 % à 23 % pour les produits de luxe. Il reste que la situation est inquiétante car l'absence de touristes pèse sur l'activité du duty-free, des boutiques de luxe et des grands magasins en Europe. D'ailleurs à Paris, la Samaritaine, qui a terminé sa rénovation, n'est toujours pas ouverte et sa date d'inauguration ne cesse d'être déplacée.

À Paris, le 27 janvier 2021

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Alors que plus de 80 % des Français souhaitent vieillir à leur domicile le plus longtemps possible et que la population des plus de 85 ans va tripler d'ici 2050, il est d'ores et déjà impossible, faute de personnel et de moyens financiers, d'honorer toutes les demandes d'accompagnement.

Face à ces enjeux, le secteur a identifié deux principaux leviers :

- La revalorisation des métiers de l'aide à domicile pour répondre aux besoins urgents de recrutement ;
- Le vote d'une loi Grand âge et autonomie ambitieuse pour faire face au défi du bien vieillir à domicile.

La revalorisation des métiers du domicile passe par l'agrément de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Il révisé en profondeur la classification des emplois et des rémunérations, permettant notamment de nouvelles perspectives de carrière et une revalorisation des salaires d'environ 12,5%, seul moyen pour remettre à niveau les salaires immergés sous le SMIC. Son agrément a été rejeté le 17 décembre 2020 par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Attendu depuis plusieurs années, voulu par le Président et annoncé comme le marqueur social du quinquennat, le projet de loi Grand âge a été une nouvelle fois repoussé sine die le 14 janvier, le gouvernement prétextant la nécessité d'une sortie préalable de la crise sanitaire.

Pourtant, cette loi est indispensable pour s'extraire d'une situation de sous financement chronique de nos structures, et pour doter la politique de l'autonomie d'une gouvernance notamment garante d'une équité territoriale. Elle doit acter la logique domiciliaire et sa déclinaison tant au niveau sanitaire en vue d'un virage ambulatoire, qu'au niveau de la prise en charge du handicap en vue d'un virage inclusif.

Le refus de l'agrément de l'avenant 43 et le report de la loi Grand âge et autonomie font bien peu de cas des aspirations de tous nos concitoyens qui souhaitent vivre et vieillir à leur domicile, de leurs proches aidants qui ont besoin d'être relayés par des professionnels, et des intervenants à domicile qui accompagnent au quotidien personnes âgées ou en situation de handicap et familles en difficulté.

Les 4 fédérations nationales de la branche du domicile (Adédom, ADMR, FNAAFP/CSF, UNA) appellent l'ensemble des élu.e.s à faire pression sur le gouvernement afin que ce dernier agrée et finance, avec les départements, l'avenant 43 pour une mise en œuvre avant la fin de l'année 2021, et afin que le projet de loi Grand âge et autonomie soit réintégré au plus vite à l'agenda parlementaire.

Dès aujourd'hui, nous appelons également à la mobilisation de l'ensemble des Français à travers une campagne de communication menée sur l'ensemble du territoire. Elle sera visible dans toute la presse quotidienne régionale et nationale. Vous pouvez dès à présent la découvrir dans l'édition du *Monde* de ce jour que nous joignons à ce courrier.

Il y a urgence à ce que le gouvernement passe des paroles aux actes et engage de vrais moyens pour le domicile afin de répondre pleinement aux défis de l'autonomie. Nous espérons pouvoir compter dès maintenant sur votre soutien pour permettre aux Français de vivre et vieillir à leur domicile et faire reconnaître le rôle clé des professionnels des services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile.

Nous vous prions de croire, Madame la Députée, Monsieur le Député, en l'expression de notre considération la plus distinguée.

Patrick Malphettes, Président d'Adédom
Marie-Josée DAGUIN, Présidente de l'ADMR
Nicolas Guillon, Président de la FNAAFP/CSF
Marie-Reine Tillon, Présidente d'UNA



© iStock

CUBA

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MONNAIE UNIQUE ENGENDRE DE L'INFLATION

Après des années d'atermoiements, Cuba a décidé d'unifier son système monétaire le 1^{er} janvier 2021. La réforme fait disparaître le peso convertible, aligné sur le dollar, pour ne conserver que le peso cubain. Il s'agit ainsi de clarifier les comptes des entreprises et commerces, à un moment où Cuba s'est lancé dans un vaste plan de réformes économiques laissant plus de place à l'initiative privée. Cette unification a toutefois un inconvénient, celui de provoquer une forte inflation, avec par exemple une multiplication par vingt du prix du pain. C'est pourquoi, pour atténuer le choc, les autorités ont multiplié par cinq le salaire minimum et les retraites. Ceux-ci sont passés respectivement de 400 à 2 100 pesos (de 15 à 65 euros), et de 242 à 1 528 pesos (de 7,5 à 47 euros). Et le Président, Miguel Diaz-Canel, a prévenu que "ce qui doit être corrigé le sera".

RUSSIE

EXPLOSION DE CYBER ATTAQUES

40 milliards. C'est en euros ce qu'ont coûté les cyber attaques aux entreprises et aux citoyens russes en 2020, a indiqué lundi 28 décembre la plus grande banque du pays, la Sberbank. Le nombre de délits aux cartes bancaires a augmenté de 500 % la même année selon le ministère de l'Intérieur. "Tout est visé, des comptes clients aux données financières et aux documents d'appels d'offres", a précisé Stanislav Kuznetsov, vice-président de la Sberbank.



© iStock

GRANDE-BRETAGNE

LA PANDÉMIE FACILITE LE COPINAGE

"The Good Law Project", une association d'avocats très active sur les sujets de société, a saisi la justice britannique de demandes d'ouvertures d'enquêtes sur les nombreux appels d'offres concernant les matériels de protection lancés ces derniers mois. En effet, les révélations s'accumulent depuis cet automne dans les médias, pour dénoncer le passage en toute opacité de contrats de plusieurs millions de livres sterling d'argent public avec des entrepreneurs amis du Parti Conservateur. Mardi 15 décembre, le gouvernement de Boris Johnson a annoncé une révision prochaine des règles de concurrence pour les rendre plus transparentes.

JAPON

L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES EN RÉGRESSION



© iStock

Malgré ses tentatives pour atténuer les inégalités hommes-femmes, comme par exemple la réservation de 30 % des postes de direction aux femmes, la situation tend plutôt à empirer depuis quelques années. En effet, les femmes n'occupent aujourd'hui que 15 % de ces postes. Pire, dans un classement récent sur l'égalité des genres établi par le Forum économique mondial, le Japon passe de la 101^e place en 2012 à la 121^e en 2020, sur 153 pays. En effet, bien que le nombre de femmes qui travaillent soit passé de 64 % à 71 %, cette percée ne s'est pas traduite par une amélioration de leur niveau de vie, car elles occupent majoritairement des postes subalternes à faible qualification et des emplois précaires. Notons que ce statut inégalitaire se vérifie aussi dans la composition du gouvernement, qui ne compte que deux ministres femmes.



© iStock

MAROC

LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : UNE PRIORITÉ NATIONALE

Ces dernières années, le Maroc s'est particulièrement attaché à réduire le taux d'analphabétisme dans la population. Il est passé de 87% en 1960 à 32% aujourd'hui. Mais, selon un rapport récent de la Banque Mondiale, le pays reste encore très en retard en ce qui concerne la lutte contre l'illettrisme des enfants de 6 à 10 ans, dont "66% ne seraient pas capables de lire et comprendre un texte simple, soit un pourcentage de 2,5 points inférieur à la moyenne régionale du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord". Le gouvernement marocain entend donc accroître ses efforts en la matière, mais en signalant au passage que les mauvais résultats sont notamment imputables aux recommandations de la Banque Mondiale et du FMI, qui l'ont encouragé à réduire de manière drastique les budgets dévolus à la santé et à l'éducation.

CANADA

LA VENTE DU CANNABIS LÉGAL EN PLEIN ESSOR

Légalisée il y a deux ans au Canada, la vente de cannabis a connu en 2020 une croissance de +118%, soit des ventes qui ont plus que doublé. Les Canadiens semblent avoir puisé dans les vertus réputées apaisantes ou euphorisantes du cannabis pour tenter de calmer leurs angoisses dues à la pandémie de Covid-19. Cette progression a par ailleurs été favorisée par la structuration de l'offre, qui est détenue principalement par une entreprise, Canopy Growth, pour un marché estimé en 2020 à 2 600 millions de dollars.



© iStock

ASIE

UNE RÉSISTANCE EXCEPTIONNELLE AU CORONAVIRUS

L'Asie de l'Est abrite 30% de la population du globe, mais n'a recensé en un an que 44 000 décès liés à l'épidémie de Covid-19, soit 2,4% du bilan mondial. Tous les territoires de la zone, quel que soit leur niveau de développement, affichent un nombre de morts par millions d'habitants extrêmement faible. Ce ratio est de 0,36 au Vietnam, 0,29 à Taïwan, et le Laos et le Cambodge n'ont identifié aucune victime en onze mois. La Chine quant à elle affiche un taux de 3,4. Alors que ce même taux atteint 1034 aux États-Unis et 970 en France. Les scientifiques s'interrogent sur les raisons de cette situation, qui s'explique par la performance des politiques de prévention mais pas seulement. En effet, plusieurs chercheurs japonais évoquent une forme particulière d'immunité asiatique qui serait liée aux épidémies passées, ou même à des particularités génétiques. Ainsi l'Université de Tokyo a analysé ces derniers mois la réponse immunitaire d'une centaine de personnes infectées par le coronavirus, et découvert la présence très élevée d'un type particulier d'anticorps dans le sang de ces patients. Selon le professeur Tatsuhiko Kodama de cette université : "Nous en avons déduit que leur système réagit comme s'il avait déjà été attaqué dans le passé par un coronavirus de la même espèce".



© iStock



ÉTATS-UNIS LE DÉFI DE LA RÉCONCILIATION

En prenant ses fonctions le 20 janvier dernier, le nouveau président des États-Unis, Joe Biden, mesure certainement l'ampleur des défis qu'il devra relever. Le premier est bien sûr celui de lutter contre la pandémie de Covid-19, qui a déjà tué plus de 400 000 personnes dans le pays. Le plus lourd bilan dans le monde. Il devra aussi remettre à flot une économie particulièrement déstabilisée, avec un chômage en progression importante. Mais il devra aussi s'attacher à réconcilier un pays, de plus en plus fractionné, non seulement entre les deux camps politiques mais aussi à l'intérieur de chaque camp. Fort heureusement il devrait être aidé par la prise de conscience par les Américains de l'importance de l'unité nationale issue des dernières péripéties de la gouvernance Trump. Les derniers sondages montrent en effet une très forte condamnation par l'immense majorité des Américains de la tentative d'insurrection de groupes extrémistes. Cela est souhaitable, car le nouveau Président souhaite réaliser en quatre ans des réformes importantes, comme généraliser l'assurance santé, effacer une partie de la dette étudiante, faire des États-Unis un pays neutre en carbone d'ici 2050, retrouver la voie du dialogue avec le reste du monde. Et cela devient possible, puisque le Parti démocrate détient dorénavant la majorité dans les deux assemblées.

MALAISIE L'HUILE DE PALME AU CŒUR D'UN NOUVEAU SCANDALE

Soupçonnée d'être mauvaise pour la santé, décriée pour son rôle majeur dans la déforestation, l'huile de palme voit s'ouvrir un nouveau front contre elle. Ce sont désormais les conditions de travail qui sont évoquées dans l'un des pays les plus producteurs de palmiers, la Malaisie. Informée d'une multitude de situations inacceptables, comme la confiscation des passeports, des violences physiques, l'entrave à la libre circulation, l'Agence américaine des douanes a décidé, le 30 décembre, d'interdire toute importation d'huile du géant malaisien Sime Darby, deuxième producteur du pays. En Malaisie près de 80% de la main d'œuvre est étrangère, et ce pays est le deuxième producteur au monde après l'Indonésie, les deux États pesant ensemble 85% de la production mondiale. À noter que la plupart des grandes marques agroalimentaires (Nestlé, Unilever, Procter & Gamble...) qui se fournissaient en huile de palme dans la région vont donc être obligées de se réorienter.

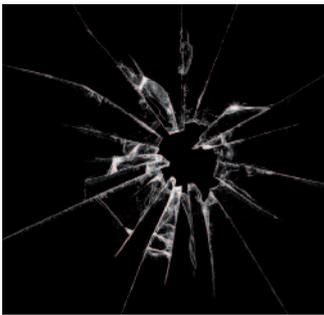


ALASKA L'OCTROI DE CONCESSIONS PÉTRO- LIÈRES MENACE LA ZONE ARCTIQUE

Décidément, l'administration Trump s'est enfermée jusqu'au bout dans le déni de la crise climatique. Elle a en effet octroyé une multitude de concessions pétrolières en Alaska. Cette démarche est d'autant plus répréhensible qu'elle n'a pas été bénéfique aux finances de l'État fédéral ni même à l'État d'Alaska, car les enchères n'ont pas eu le succès escompté. Selon l'association de contribuables de la région (Tax Payers for Common Sense): "Tenir ces enchères de la onzième heure de l'administration Trump pendant une pandémie, alors que la demande de pétrole est faible et les prix bas, a condamné cette mise aux enchères".

VIOLENCES CONJUGALES PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE RÉPONSES

PAR LYSE D'ALAMONTE



Face à l'augmentation considérable des signalements pour violences conjugales, *Le Jas* a voulu en comprendre les raisons et identifier les pistes souhaitables pour combattre cette tendance, quitte à s'inspirer d'exemples étrangers. C'était prévisible, le bilan des violences faites aux femmes durant le confinement, publié par la mission inter-

ministérielle pour la protection des femmes (Miprof) en juillet 2020, confirmait leur forte hausse entre le 16 mars et le 10 mai précédents. Le nombre d'appels au 3919 avait bondi. Chaque jour étaient enregistrés 800 appels, soit un pic record. La plateforme en a ainsi reçu 44 235 et déclenché une prise en charge pour 15 610 d'entre eux. Et parmi ces appels, ceux concernant les violences conjugales avaient triplé par rapport à 2019 sur la même période. Ce constat est d'autant plus préoccupant, qu'il sera aggravé durant le deuxième confinement. La plateforme gouvernementale arretonslesviolences.gouv.fr, lancée à l'automne 2018, a ainsi recensé 60 % de signalements de plus au deuxième semestre 2020 qu'à la même période en 2019. Il reste que ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, car s'ils reflètent une augmentation de la violence ils reflètent aussi une amélioration de la détection des victimes.

UNE HAUSSE DES SIGNALEMENTS INQUIÉTANTE

Les conditions de repérage ont fortement évolué ces dernières années. La mobilisation des pouvoirs publics et de l'opinion autour de la prévention et du soutien aux victimes de violences conjugales s'est accrue. Les associations se font plus nombreuses, et la société se montre davantage sensible à la cause, notamment après le mouvement #Metoo ou les campagnes d'affichages contre les féminicides actifs partout en France. De plus, l'organisation d'un Grenelle sur les violences conjugales, qui s'est déroulé de septembre à novembre 2019, commence à produire ses fruits.

C'est ainsi que, pour Laurent Puech, chargé de mission à l'Association nationale d'interventions sociales en commissariat et gendarmerie, l'augmentation du nombre de plaintes sur ce motif déposées en commissariat ou à la gendarmerie pourrait en effet être due en partie à une meilleure information des publics. La mission interministérielle pour la protection des femmes (Miprof) abonde dans ce sens, dans son rapport sur les violences conjugales pendant le confinement en insistant sur le

fait que l'augmentation des signalements peut être attribuée à diverses causes. Par exemple à Viré, en Normandie, où l'augmentation des signalements a été très importante lors du second confinement, la directrice d'une association de protection des femmes victimes de violences nous explique : "La grande particularité de ce second confinement était qu'on a continué à aller à l'école. Les situations de violences ont souvent été révélées par les assistantes sociales des collèges et des lycées. Ce sont les enfants qui sont venus se confier aux établissements sur ce qui se passe à la maison". De même, avec le télétravail et le cantonnement chez soi, les possibilités pour les victimes de se signaler et d'avoir des contacts avec l'extérieur sont plus rares. L'isolement des victimes réduit leur possibilité de se confier à des amis, ou de la famille, qui étaient pourtant jusque-là les premiers informés. Les numéros d'urgence, comme le 3919, prennent alors la relève.

Il reste que, selon la plupart de nos interlocuteurs, le confinement a objectivement produit des effets nocifs dans les rapports intraconjugaux. Ainsi, comme le précise Françoise Brié, présidente de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), en charge du



© iStock

Le bracelet électronique anti-rapprochement (BAR)



Le bracelet émet un son qui prévient la femme si son ex-conjoint ne respecte pas l'interdiction du tribunal de s'approcher d'elle. Elle peut alors appeler la police. Ce dispositif est expérimenté dans le Gers. Un boîtier géolocalisé de la taille d'une montre, sanglé à la cheville ou au poignet, est relié à un téléphone porté par la victime. Lorsque les deux sont trop près une alarme se déclenche. Pour compléter le dispositif, un service de surveillance permanente (SPIP) trace les déplacements du porteur par satellite.

Cette entreprise privée va gérer les alertes selon les distances d'éloignement arrêtée par décision judiciaire. La victime protégée est entourée par une zone de 1 à 10 km mais également par une première barrière dite "de pré-alerte" deux fois plus large. "Si le porteur du BAR franchit la zone de pré-alerte, le service de surveillance l'avertit par téléphone. S'il entre dans la zone d'alerte, la police ou la gendarmerie va mettre la victime protégée à l'abri de toute agression et interpellent le porteur du BAR" nous précise Nathalie Rambert, directrice du SPIP.

3919, "les auteurs de violences utilisent le confinement pour continuer à exercer leur contrôle sur les femmes". De plus, la dégradation de la situation économique des femmes accentue ce qui est déjà un facteur de violences conjugales dans des temps plus sereins. Cette analyse a été approfondie au Québec, où plusieurs chercheurs universitaires ont tenté de mieux expliciter cette hausse des situations graves qui se sont également amplifiées dans ce pays. Ainsi, selon un chercheur à l'université de Montréal "le caractère anxiogène de la pandémie a accentué toutes les difficultés au sein des couples. Et la proximité forcée entre les conjoints a contribué à aggraver les divergences intraconjugales". C'est d'ailleurs sur la base de cette interprétation que le gouvernement québécois a décidé de renforcer considérablement le réseau des "maisons de famille" qui existe au Québec pour qu'elles puissent accueillir plus facilement des femmes en détresse.

UNE EFFLORESCENCE D'INITIATIVES

En France, la hausse des violences conjugales constatée déjà avant le confinement a permis l'adoption, le 30 juillet 2020, d'une loi reprenant les conclusions du Grenelle de novembre 2019. Elle prévoit notamment la suspension du droit de visite et d'hébergement d'enfants mineurs dont dispose le parent violent, l'ins-

cription automatique au fichier judiciaire des auteurs des infractions les plus graves, la décharge de l'obligation alimentaire pour les ascendants, descendants, frères et sœurs d'une personne condamnée pour violence conjugale, la levée du secret médical quand les violences mettent en danger immédiat la vie d'une personne majeure qui se trouve sous l'emprise de l'auteur des faits... Parallèlement, la France a adopté un système de bracelet électronique anti-rapprochement entre conjoints (voir encadré). Ce dispositif, mis en œuvre pour la première fois en Espagne, s'est avéré particulièrement efficace, ce qui suscite l'intérêt de nombreux pays dont le Québec qui va aussi l'adopter prochainement.

En France, en plus du succès de ces mesures, le gouvernement a décidé depuis le premier confinement, avec ses conséquences néfastes, de les renforcer en mettant en place d'autres actions, comme la possibilité de se signaler en pharmacie et d'envoyer un SMS au 114, jusqu'alors numéro d'urgence pour les sourds et malentendants. Il faut malheureusement déplorer que la mise en œuvre de ces divers dispositifs, généralement perçus comme prometteurs, suscite de la défiance, comme le montre la mise en concurrence du numéro 3919, jusqu'alors géré par la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF). Pour l'expliquer, le gouvernement affirme qu'il s'agit d'un nouveau marché public destiné à assurer aux victimes une réponse 7/7 jours et 24/24h. Un argument qui ne convainc pas les

associations, qui redoutent une logique de rendements avec une priorisation du nombre des appels sur leur qualité. Elisabeth Moreno, la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, réfute ces accusations, en affirmant que le marché public a été réservé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, écartant les entreprises qui n'auraient pas l'habitude de ce type de service. Une vigilance s'impose néanmoins, car tous les experts mettent l'accent sur l'écoute des victimes et la prise en compte des effets psychologiques des violences.

Mais l'action des pouvoirs publics ne s'arrête pas là. Ainsi, dans le Var, à Buget-sur-Argent, une cellule d'écoute et d'aide juridique pour les femmes victimes de violences conjugales a ouvert ses portes dans un endroit original, un hypermarché. Ce dispositif, initié par la préfecture en lien avec le parquet de Draguignan, vise à toucher un plus large public. "C'est stratégique, nous dit Paul Guia, directeur de l'hypermarché, car on a 4 000 personnes qui passent tous les jours. Tous les vendredis, de 11h30 à 16h30, un point d'accueil gratuit se tient dans une pièce discrète de l'hypermarché, avec une juriste spécialisée pour conseiller les personnes". De même, les départements multiplient les initiatives tout comme les hôpitaux, avec par exemple la mise en place d'un accueil simplifié à l'hôpital de la Timone à Marseille.

Du côté des associations, on cherche à accroître les moyens pour faire face aux effets de la pandémie, comme la Maison des femmes à Marseille, qui accom-



pagne les femmes vulnérables ou victimes de violence, et qui a récemment lancé un appel aux dons pour construire de nouveaux centres d'accueil. Plusieurs personnalités, comme Alexandra Lamy, Philippe Katerine ou Leïla Kaddour, se sont unis dans un spot publicitaire diffusé sur les réseaux sociaux pour soutenir la démarche.

Quelles initiatives pour le relogement des victimes ?

Pour toutes les associations d'aide aux victimes, la priorité est de séparer la femme battue de son agresseur. C'est dans cette optique que l'association SOS Femmes 93 a conclu un accord, en plein confinement, avec les bailleurs sociaux de Seine-Saint-Denis pour avoir accès à des logements sociaux. Dix appartements avec deux ou trois chambres sont ainsi mis à disposition de l'association pour reloger les femmes battues. Elles peuvent y rester six mois : trois mois pris en charge par le bailleur, et trois mois supplémentaires payés par l'association. Un temps nécessaire pour se reconstruire et essayer de recommencer leur vie. Cette initiative n'aurait pas pu avoir lieu sans les dons de grandes enseignes d'ameublement et d'Emmaüs, qui ont permis de meubler les logements, y compris avec une box internet et une tablette pour que les enfants puissent continuer à suivre leurs cours à distance.

La ville de Paris, quant à elle, a décidé de faire le choix inverse en finançant des logements pour les conjoints violents, afin que les victimes restent au domicile familial. Pour Hélène Bidart, adjointe de la ville de Paris en charge de l'égalité hommes-femmes : "La règle prioritaire doit être l'éviction du conjoint ou du père violent du domicile". Onze places d'hébergement ont ainsi été libérées pendant le confinement à cet effet.

ENTRETIEN AVEC ERNESTINE RONAI

Ernestine Ronai est la fondatrice et responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes. Elle est aussi la co-présidente de la commission "Violences de genre" au Haut Conseil à l'Égalité. Depuis plus de trente ans, son combat porte sur les violences conjugales.

Le Jas : Quels constats avez-vous tirés des deux confinements ?

Ernestine Ronai : Il y a eu une augmentation signalée des violences intrafamiliales, qui s'explique sans doute en partie par le travail gouvernemental. On a mieux montré quels numéros appeler, quelles procédures suivre. Mais il y a eu aussi une augmentation des violences. Car quand on est dans un appartement ensemble 24h/24, ce n'est pas facile particulièrement quand il y a un homme violent, qui impose sa volonté à l'autre, qui contrôle l'autre. Le violent conjugal va donc avoir plus d'occasions d'être violent. Et en ce qui concerne l'augmentation plus grande du deuxième confinement, je l'impute principalement au fait que la plateforme est de mieux en mieux connue. C'est pour cela que je pense qu'il faut poursuivre et accentuer la campagne de communication sur l'existence du Numéro Vert, mais aussi de mieux sensibiliser les policiers et les gendarmes sur le caractère prioritaire de ces violences.

Le Jas : Comment améliorer la prise en charge des victimes ?

E. R. : La première chose, c'est de créer des consultations de victimologie pour la prise en charge des psychotraumatismes, comme on fait pour le terrorisme. En Seine-Saint-Denis, on a 23



consultations de psychotraumas, mais on est sans doute le seul département qui en a autant. Ça c'est un problème de moyens et de volonté publique. Je préside la commission "violences" au Haut Conseil à l'Égalité femmes-hommes, qui a demandé un budget d'un milliard d'euros. On en a eu trois fois moins. On peut donc mieux faire, mais il faut admettre que les dernières lois ont nettement amélioré les prises en charge.

Il faut prendre en compte un facteur très central dans les situations de violence conjugale, qui est la situation économique des femmes. En effet, lorsqu'une femme dispose de ressources, elle peut partir sans forcément aller dans un lieu d'hébergement, elle peut aussi payer un psycho-

logue, un avocat, etc. Si elle n'a pas d'autonomie financière et dépend complètement de son mari, ces questions deviennent des freins à la possibilité de réagir aux violences. Elle redoute autant la rupture que les violences, car elle craint de tomber dans une spirale de précarité. Nous savons qu'un certain nombre de femmes sont tombées dans une situation d'errance à la suite de violences dont elles ont été victimes. Elles ont parfois perdu leur travail en raison des agressions répétées par leur conjoint, ne pouvaient donner des certificats médicaux et ont fini par être licenciées. Et quand c'est l'homme qui quitte le domicile, elles sont seules à payer le loyer et les charges et de même sombrent dans la précarité.

Le Jas : Pour conclure sur une note positive, quel espoir a-t-on aujourd'hui pour améliorer la situation ?

E. R. : Aujourd'hui, la note positive c'est que les violences conjugales sont bien mieux repérées. Les violences sexuelles commencent à être mieux dénoncées et connues de l'opinion, grâce aux actions de #MeToo et au dénombrement affiché des victimes de féminicides. Et je peux dire que, depuis trente ans que je travaille sur le sujet, et vingt ans que l'observatoire existe, ça s'est considérablement amélioré. Pas un peu, c'est considérable.



© iStock

UNE RÉFORME QUÉBÉCOISE ENVIABLE

De tous ces éléments, il ressort que la France s'attache davantage aujourd'hui à résoudre le phénomène des violences conjugales. Mais il reste que, si 6 % des femmes et 2 % des hommes indiquent avoir subi des atteintes plus ou moins répétées de la part d'un de leurs partenaires sur l'ensemble de leur vie conjugale (enquête "Virage -Violences et rapports de genres"), moins d'une femme concernée sur cinq a déposé une plainte. Il faut donc s'attacher aussi à mieux adapter la réponse judiciaire.

C'est l'objectif auquel se sont attachés les Québécois, qui ont désigné dans chaque circonscription judiciaire un procureur spécialisé en la matière. Cette fonction a été créée un peu partout au Québec dans le but de

mieux accompagner les victimes et de faciliter le traitement de ces délicats dossiers devant la justice. Denise Tremblay, directrice générale de la Séjournelle de Shawinigan, un centre d'aide aux victimes de violences conjugales, explique : "Le ministère de la Justice choisit ces personnes-là, non seulement en raison de leurs compétences en droit mais aussi pour leur côté humain, leur compréhension de ce que les victimes en violences conjugales peuvent vivre". Le procureur désigné accompagne les victimes du début jusqu'à la fin du processus judiciaire qui est parfois long, complexe et angoissant.

Enfin, il faut relever que le gouvernement québécois, préoccupé comme en France par l'augmentation des signalements dus à la pandémie, vient de s'engager à poursuivre l'amélioration de ses réponses pour assurer un accompagnement continu aux victimes par un intervenant social stable. Et il entend "dégager des moyens financiers importants pour développer les formations spécialisées pour les intervenants médicaux et psycho-sociaux judiciaires, les policiers, les avocats, les procureurs et les juges". Mais surtout, on peut lire parmi les recommandations le souci exprimé par les autorités québécoises d'une vigilance renforcée sur la préservation des liens sociaux qui constituent une des conditions fondamentales de la prévention en matière de violences conjugales. Car n'en doutons pas, en fin d'analyse, la question la plus fondamentale est bien celle du projet de société, de la définition des relations sociales, de la préservation des liens familiaux, qui nécessitent l'instauration de relations de confiance dans un environnement plus protecteur. Or c'est malheureusement le débat qui suscite le moins d'intérêt. ■

Grenelle des violences conjugales

Organisé dans le contexte d'une prise de conscience des enjeux liés à cette problématique, le Grenelle des violences conjugales s'est tenu entre le 3 septembre et le 25 novembre 2019. L'objectif visé est, pour Marlène Schiappa, alors secrétaire d'État chargée de l'Égalité hommes-femmes, d'améliorer la collaboration entre les différents professionnels (policiers, juges, associations, etc.). À la suite de ce Grenelle, diverses mesures sont annoncées, notamment avec un budget dédié de 360 millions d'euros, des formations obligatoires sur le sujet pour les enseignants du secondaire, la création de postes d'intervenants sociaux en gendarmerie et une meilleure formation pour les policiers et gendarmes. Dans l'ensemble, ces mesures ont été bien accueillies par les associations, même si certaines trouvent le budget trop peu conséquent, elles qui souhaitaient 1 milliard d'euros.

“CAMPAGNE DE VACCINATION : L'ERREUR PSYCHOLOGIQUE EST INOUIË”

AXEL KAHN

Médecin généticien, ancien directeur de l'institut Cochin, président de la Ligue nationale contre le cancer, Axel Kahn est connu pour ses nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique et sa réflexion éthique sur la médecine et les biotechnologies. Particulièrement engagé dans la promotion de la vaccination contre le Covid-19 comme seule issue à la crise sanitaire, il nous fait partager son analyse critique de la situation actuelle.

Le Jas : Comment voyez-vous la situation actuelle?

Axel Kahn : Les défis et incertitudes épidémiques de la Covid sont tels que les stratégies à mettre en œuvre sont des plus délicates. Les données objectives sont les suivantes : la flambée épidémique aux États-Unis et, plus près de nous, en Grande-Bretagne, est impressionnante. Elle est l'un des scénarios qui nous attend, en raison du remplacement des virus circulants depuis février 2020 par des mutants plus infectieux, notamment ceux présents en Angleterre et en Afrique du Sud. Cette émergence de mutants sélectionnés sur l'avantage sélectif que leur confère une plus grande infectiosité est inéluctable. Cette flambée terrible oblige les États à prendre des mesures discutables, comme la Grande-Bretagne qui fait en matière de vaccination le pari de ne pas faire trois semaines après la première injection le rappel nécessaire à une protection optimale. Ses scientifiques sacrifient la qualité de l'immunisation chez les personnes vaccinées pour protéger moins bien deux fois plus de personnes. Je ne sais s'ils ont raison mais leur suis solidaire dans la tourmente. Mais surtout, la pandémie est facilitée par l'indigence des politiques qui, pour des raisons économiques compréhensibles, ont cherché à “vivre avec le virus”, “pas si virulent que ça”.



© BRUNO DES GAYETSNIKOIA

Le Jas : Que voulez-vous dire ?

A. K. : Je pense au désastreux démarrage de la vaccination. La raison principale en est la lourdeur administrative et la rigidité procédurale des corps de l'État, notamment dans le domaine sanitaire. Ainsi la Haute autorité de santé (HAS) doit statutairement proposer la stratégie vaccinale. Mais elle applique des règles existantes sans les adapter aux circonstances. Prenons l'exemple des personnes âgées, que l'on a décidé de prioriser en commençant par les Ehpad. Pour respecter la règle du consentement, on a décidé de l'obtenir

par écrit et d'encadrer la vaccination de consultations espacées : ce qui fait que la procédure dure 5 jours. D'autres choix sont discutables, comme par exemple ceux qui concerne les soignants, s'ils sont jeunes ils ne sont pas considérés comme prioritaires pour la vaccination. Qui soignera les personnes malades si les soignants ne sont pas protégés et si la tension hospitalière devient chez nous aussi forte qu'en Grande-Bretagne ? La procédure mise en place est trop lente et trop complexe. Oui, mais au moins elle est conforme aux règles !

Le Jas : Que pensez-vous de la politique de communication du gouvernement ?

AK : Le gouvernement est obsédé par les Gilets jaunes, de fait majoritairement anti-vaccin, et les autres formes de contestation. Il se méfie : "Évitons de leur donner de quoi prospérer, allons-y mollo !". Le remarquable scientifique Alain Fischer, désigné comme "monsieur Vaccin", décrit dans sa première intervention, non pas ce qu'il faut espérer de la vaccination, mais toutes les interrogations qu'elle pose. Tandis que les

“Cet épisode devra, dans le futur, être enseigné dans les écoles de l'administration.”

autorités annoncent très fièrement les sites où signaler les effets indésirables, et se déclarent prêtes à interrompre la campagne de vaccination si nécessaire... Mais presque rien sur l'espoir issu du vaccin, la voie qu'il trace, l'extraordinaire aventure scientifique qu'il représente. Moi-même, écoutant cela, j'ai été amené à me poser des questions !

L'erreur psychologique est inouïe. Les anti-masques, anti-confinement, anti-seconde vague, négationnistes de la réalité de l'épidémie, réseaux Gilets jaunes et complotistes ont jubilé : "Voyez, ils ont la trouille, eux-mêmes n'y croient pas !" Et les hésitants ont commencé de basculer en masse dans le refus. "S'ils font tant d'histoires, c'est qu'il y a un loup, une meute, même !" Après 15 jours de cette brillante communication, on était passé de 55 % de personnes disposées

à se faire vacciner à 40 % ! Cet épisode devra dans le futur être enseigné dans les écoles de l'administration comme l'exemple de ce dont il conviendrait à tout prix de se préserver. Mais pour l'heure, tentons de réparer le désastre. *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum...* ■

Les lourdes conséquences de l'excès de bureaucratie

Le 31 décembre, la France était classée 36^e sur 36 pays au "vaccinomètre", après le Costa Rica, avec seulement 332 injections. Et même si la situation tend à s'améliorer, nous avons encore du mal à tenir les objectifs affichés par exemple en ce qui concerne les personnes de plus de 75 ans ou résidant en Ehpad.

Ce constat trouve en partie son origine dans une mauvaise organisation pour la production ou l'achat des vaccins, difficulté que partagent d'autres pays européens. Mais la seconde raison, spécifique à notre pays, est liée aux excès bureaucratiques, comme par exemple la notice d'explication sur le processus de vaccination. "Le document compte quarante-cinq pages, cinq chapitres, quatre annexes, et un luxe de détails. Fallait-il cela pour guider un personnel déjà soumis à un code de déontologie et a priori coutumier de piqûres en tous genres ?" Tel est le constat dressé par *Le Monde* du 8 janvier 2021, avec un titre révélateur : "La bureaucratie mise en accusation". Et à l'étranger, le journal allemand *Die Zeit* a qualifié notre pays d'"Absurdistan".

Parmi les dysfonctionnements souvent cités, il faut aussi signaler celui du consentement préalable par écrit qui a été exigé pour pouvoir vacciner les résidents en Ehpad, mais aussi la consultation préalable d'un généraliste. Des conditions totalement disproportionnées puisqu'elles ne s'appliquaient jusqu'à présent qu'aux médicaments n'ayant pas reçu l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

AU PLUS PRÈS DES RETRAITÉS AIDANTS

En France, entre 8 et 11 millions de personnes soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie pour des raisons liées à l'âge, au handicap ou à la maladie. Si leur contribution est déterminante au maintien à domicile de leur proche, c'est souvent au détriment de leur vie personnelle, professionnelle et même de leur santé. Parmi eux, de nombreux retraités ou futurs retraités, que l'Assurance retraite cherche à connaître pour mieux les accompagner.

PAR GARANCE CHESNÉ



“C'est un jardin extra-ordinaire...”

Assurément, la chanson de Charles Trenet pourrait être l'hymne du Jardin d'Oreda, un jardin thérapeutique situé en Haute Gironde, qui au-delà des plantes, cultive surtout le lien social et le bien-être de ceux qui le fréquentent. Créé en 2014 par une des principales associations locales gestionnaires de services d'aide à domicile, et conçu à l'origine pour stimuler les personnes âgées et les personnes en situation de handicap accompagnées par l'Amsad, le jardin accueille depuis un an *la Parenthèse des aidants*. Un lieu pour venir souffler, mais aussi s'informer, participer à des ateliers, être orienter vers d'autres acteurs du territoire, lorsque l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie devient trop lourd à porter. Pour Corinne Videau, chargée d'études à la Carsat Aquitaine, “c'est une des initiatives les plus complètes que nous ayons soutenues dans le cadre de l'appel à projet annuel concernant les proches aidants. Elle répond à la difficulté de repérer les aidants, mobilise professionnels et bénévoles et propose un accompagnement global dans un lieu propice au lâché prise et au ressourcement”.

LES CAISSES DE RETRAITE AUX CÔTÉS DES ACTEURS

Longtemps considéré comme “naturel”, le rôle des aidants est reconnu juridiquement par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015 qui leur confère un droit au répit et instaure un congé indemnisé pour accompagner un proche dépendant. Par ailleurs, nombre d'initiatives ont été mises en œuvre par des associations ou des collectivités, pour accompagner les aidants, parfois avec le soutien des caisses de retraites. “Depuis sept ans que nous avons



initié avec la Mutualité sociale agricole un appel à projets pour soutenir les aidants de plus de 55 ans, constate Corinne Videau, nous avons vu les porteurs de projets et les thématiques se diversifier. En 2020, 43 dossiers ont été déposés. Nous en avons retenu 33, qui concernaient majoritairement le bien-être de l'aidant. Les autres ont pu être réorientés, notamment vers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie”. Pour l'Assurance retraite Ile-de-France, qui porte depuis 2015 un appel à projets avec l'ARS Ile-de-France, Clémence le Marrec confirme cet engagement : “en 2019, près de 28 % de nos financements destinés aux appels à projets ont été consacrés à des actions de soutien aux aidants retraités. Nous avons souhaité soutenir des initiatives



© DR

spécifiques à ce public en accompagnant plusieurs projets déjà bien structurés, qu'il s'agisse de séjours d'aide au répit avec l'ANCV s'adressant au "couple" aidants/aidés, ou d'actions de formation des aidants avec la Compagnie des Aidants ou Delta 7, d'accès aux droits avec *Prev and Care* ou encore d'activité de bien-être et de *lâcher prise* mobilisant des intervenants en sophrologie, en socio-esthétique... Nous sommes particulièrement attentifs aux formats collectifs propices au lien social et à la rencontre entre aidants ainsi qu'à la capacité des porteurs de projets de favoriser l'accès de ce public aux offres de prévention".

OBJECTIVER LES BESOINS

Au-delà de l'action des Carsat, l'Assurance retraite a également engagé une réflexion pour structurer l'offre d'accompagnement à destination des "proches aidants" retraités ou futurs retraités. Avec un premier enjeu : savoir qui sont ces assurés aidants, quelles sont leurs difficultés et leurs attentes. Confiée au Crédoc, une vaste enquête a été conduite pendant près d'un an et demi. Dans un premier temps, une trentaine d'entretiens individuels ont été réalisés auprès d'aidants identifiés afin de bien appréhender toutes les composantes de la relation d'aide (position de l'aidant au sein de la famille, situation de l'aidé, relation à l'aidé, difficultés, besoins, principales attentes...). Puis un questionnaire en ligne a été adressé à un échantillon de retraités et futurs retraités de l'Assurance Retraite. Sur les 10 000 répondants, 3 000 ont été repérés comme aidants, selon la définition de la loi ASV et leurs réponses analysées. Les résultats de l'enquête ont permis de

confirmer la très grande diversité des situations d'aides, d'une simple veille à un accompagnement de proximité. Deux catégories d'aidants constituent notamment un enjeu pour l'Assurance retraite : les jeunes seniors, retraités ou futurs retraités, qui aident souvent plusieurs membres de la famille, et les aidants conjoints, âgés de plus de 75 ans, fortement investis dans la durée, souvent épuisés mais qui ont du mal à accepter l'intervention de professionnels. Pour Élodie Abérola, directrice du Pôle Impact et Innovation sociale au Crédoc, "L'enquête révèle également les situations de conflit que déclarent vivre près de la moitié des aidants avec leur proche aidé ou avec le reste de la famille. Elles se cristallisent notamment autour de la prise de décision, de la place de chacun aidants et aidés, et de la question de l'entrée en établissement. Réduire ces tensions et la charge mentale qu'elles induisent implique que l'aidant puisse reconnaître précocement le besoin d'aide, disposer des informations nécessaires, accepter d'être accompagné, notamment dans l'organisation et, en cas de relations trop conflictuelles, recourir à la médiation d'un tiers neutre et informé".

MOI, UN AIDANT ?

L'Assurance retraite s'est saisie de ces résultats et propose déjà un premier outil : chaque retraité ou futur retraité qui se connecte à son espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr, se voit proposer un rapide test lui permettant de prendre conscience de son éventuel rôle d'aidant. Comme l'explique Odile Charrier, en charge du développement et pilotage de l'action sociale à la Cnav "le test comporte une dizaine de questions simples, portant sur la situation de l'aidant et de l'aidé, sur la fréquence de l'aide, ses répercussions sur l'activité professionnelle, le bien-être physique et moral. Les réponses orientent vers l'un des quatre profils qui ont été établis à partir des résultats de l'enquête Crédoc – le conjoint aidant, l'aidant pilier (souvent un enfant), l'aidant actif (plutôt des jeunes seniors) et le non-aidant. À chaque profil correspond un ensemble d'informations et de conseils, ainsi que des liens vers des sites de partenaires qui pourront, si la personne le souhaite, relayer et compléter ces premiers éléments". L'objectif est de susciter une prise de conscience de la part des retraités. Mais l'Assurance retraite n'entend pas en rester là et réfléchit déjà à développer son offre en faveur des aidants sous forme d'ateliers collectifs et d'aides individuelles. ■

¹ <https://www.credoc.fr/publications/aider-un-proche-une-situation-a-risques>

MÉDIATION TERRITORIALE : LA VOIE DE LA RAISON

“Nouvelle” voie de résorption des conflits latents entre citoyens et administrations, la médiation a récemment accompli quelques pas de géant dans la sphère territoriale. Par-delà la résolution de conflits en dehors des tribunaux, la médiation territoriale incarne aujourd’hui un nouvel enjeu de taille : celui de réparer la démocratie.

PAR CHRISTOPHE ROBERT

Complexité des dispositifs administratifs, digitalisation quasi systématique des procédures de demandes, disparition progressive des guichets physiques au détriment des liens humains... L'écart se creuse dangereusement entre les administrés et leurs services publics. Le phénomène est encore plus inquiétant quand il touche à l'échelon territorial, considéré comme le plus proche des citoyens. Alors parfois, certains demandeurs préfèrent “laisser tomber”, venant grossir les rangs de ce que l'on appelle aujourd'hui le non-recours. D'autres, au contraire, s'arment de force et de patience pour se battre devant les tribunaux. Bien qu'extrêmes, ces deux situations tendent à se développer depuis des années. Lassitude devant la complexification des procédures, d'une part, tentation de l'appel des tribunaux, d'autre part. Pourtant, aucune de ces situations ne saurait répondre aux ambitions d'une société juste fondée sur un pacte républicain dont le socle repose avant tout sur l'égalité d'accès aux droits et aux services publics. D'autant que chacun en est aujourd'hui convaincu : un bon compromis vaut mieux qu'un mauvais procès.

C'est dans ce contexte que sont peu à peu apparues des solutions visant à faciliter les relations entre usagers et administrations. Et ce bien avant l'existence de la fracture numérique et la rationalisation des services publics. Certains pays voisins ont ainsi compris très tôt l'intérêt de prévoir des instances de médiation entre les pouvoirs publics et leurs administrés. Dès 1809 en Suède par exemple avec la mise en place du “Justitieombudsman”, ou encore en 1919 et 1955, respectivement en Finlande et au Danemark avec la création des “Ombudsman”. En France, il faudra attendre 1973 pour que soit mis en place un “Médiateur de la République”, alors chargé d'améliorer,



© Pixabay

par son action, les relations des citoyens avec l'administration. Progressivement doté d'un maillage territorial avec l'aide de près de 300 délégués, il deviendra, en 2011, le Défenseur des Droits. “Le Médiateur de la République a été créé dans une période où le pouvoir politique a engagé plusieurs initiatives visant à rapprocher l'administré de l'administration, à renforcer la capacité du citoyen à faire valoir ses droits et à humaniser le fonctionnement d'une bureaucratie jugée trop lourde”, expliquent Daniel Agacinski et Louise Cadin, auteurs du rapport France stratégie intitulé *Médiation accomplie ?*, publié en juillet 2019.

DES VILLES PIONNIÈRES

Restait encore à mettre en place de telles instances au plus proche des citoyens, à savoir au cœur même des collectivités territoriales. Sur le terrain, quelques collectivités, conscientes de la nécessité d'instaurer une nouvelle voie de dialogue entre les administrés et leurs administrations locales, ont

montré l'exemple en créant localement les premiers "médiateurs territoriaux", en dehors de tout cadre légal spécifique. Parmi les villes pionnières, on trouve Bordeaux, dès 1995 ou encore Quimper en 1997. Viendront ensuite Gap et Tarbes en 2001 puis d'autres villes plus importantes comme Paris, Marseille, Nice ou encore Metz. Au total, quelques dizaines de collectivités, rejointes notamment par la mairie de Drap (Alpes-Maritimes, 4 600 habitants). À l'instar de l'exemple bordelais, cette commune a souhaité, en novembre 2019, proposer un nouveau service à destination de ses usagers avec la médiation. L'idée de départ était simple : imaginer un mode amiable et alternatif permettant la résolution des conflits, via l'intervention d'un tiers qualifié, formé à la maîtrise des techniques d'entretien... avant toute saisine éventuelle de la justice. "La médiation est un mode de justice complémentaire pour les tribunaux. Ce moyen de résoudre les conflits est encore peu connu, pourtant ses avantages sont nombreux", explique son maire, Robert Nardelli.

Parmi les avantages de cette formule, selon l'édile, "la médiation est moins onéreuse, plus rapide, moins arbitraire, elle permet d'éviter l'aléa judiciaire, qui fixe inévitablement un perdant et un gagnant, entraînant de ce fait la destruction du lien social, que ce soit dans les relations familiales, de voisinage, en copropriété, en entreprise ou encore au travail". En clair, un médiateur territorial permet de se recentrer autour de l'humain pour rétablir le dialogue entre les administrés et leurs administrations locales.

" La plupart des litiges relèvent avant tout de la médiation humaine",

Claude Pellissier-Perrin

"C'est la catharsis que nous atteignons à travers la médiation. Lorsque tout est aplani entre deux parties, nous proposons des solutions", témoigne Claude Pellissier-Perrin, médiatrice généraliste auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Selon elle, "la plupart des litiges relèvent avant tout de la médiation humaine, dans une société de plus en plus procédurière". Car la médiatrice en est convaincue : "Les citoyens ont en eux un besoin constant de justice". Or ce besoin de justice, d'écoute et de considération apparaît de plus en plus présent dans notre société, menacée par un risque de cristallisation d'un sentiment d'injustice

AMCT : l'association porte-étendard de la médiation



C'est en 1993, à l'initiative de Claire Brisset (Défenseure des droits des enfants puis Médiatrice de la Ville et du Département de Paris de 2008 à 2014), qu'une association dédiée à la cause de la médiation territoriale a vu le jour:

L'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT). À l'époque, l'association regroupe plusieurs collectivités pionnières déjà pourvues d'un médiateur, comme la Région Nord-Pas-de-Calais, des conseils généraux, comme ceux du Cantal, du Val-de-Marne, de l'Essonne, du Nord ou encore de l'Ille-et-Vilaine. Depuis, ce réseau a fait son chemin. Le 23 octobre 2020, Christian Leyrit, médiateur du département de Charente-Maritime, en a été élu président, succédant à Hervé Carré, médiateur de la ville d'Angers et du département de Maine-et-Loire. L'AMCT peut se féliciter d'avoir accompli deux importantes réussites : la première est d'avoir largement contribué à la reconnaissance législative des médiateurs territoriaux avec la loi "Engagement et proximité" du 27 décembre 2019, et plus particulièrement son article 81. La seconde, est d'avoir concrètement démontré que la médiation ne cesse de creuser son sillon et qu'une réelle prise de conscience collective se fait jour. Pour preuve, il y a un an tout juste, l'AMCT réunissait du 5 au 7 février 2020 à Angers plus de 600 participants et 90 intervenants, regroupant 22 nationalités. Autant d'acteurs de terrain partageant une conviction commune : "La médiation constitue aujourd'hui un repère au cœur d'un monde en transition". Les actes de ces journées inédites seront prochainement publiés (voir www.amct-mediation.fr).

chez de nombreux administrés. “La toile de fond sur laquelle interviennent les médiateurs est caractérisée par une relation dégradée des citoyens aux administrations et aux institutions en général”, pointait déjà en ce sens Daniel Agacinski et Louise Cadin en juillet 2019, évoquant même dans leur rapport le développement d’une véritable “défiance à l’égard des institutions, conséquence d’exigences déçues et de promesses non tenues”.



**“La médiation dépasse aujourd’hui tous les clivages politiques”,
Hervé Carré**

C’est dire si, loin de représenter une procédure parmi tant d’autres, la médiation territoriale constitue aujourd’hui ni plus ni moins qu’un enjeu démocratique. “La démocratie est en panne, la médiation peut autant développer la démocratie que briser la déshumanisation que nous connaissons aujourd’hui”, considère en ce sens Hervé Carré, médiateur de la ville d’Angers et du département de Maine-et-Loire. Ancien président de l’Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales (AMCT) (voir encadré), il relève pourtant que “dans les collectivités territoriales le dialogue n’est pas encore un réflexe acquis”. L’enjeu est pourtant de taille. “Dans une crise des institutions et des élus de l’action publique, la médiation est une porte d’entrée inespérée pour réoxygéner notre démocratie. On doit donner la parole aux usagers”, estime-t-il. Et de souligner : “La médiation dépasse aujourd’hui tous les clivages politiques, elle est devenue un véritable marqueur républicain démocratique”.

UNE RECONNAISSANCE LÉGISLATIVE SALVATRICE

Depuis, la voie de la médiation territoriale a été consacrée avec la loi “Engagement et proximité” du 27 décembre 2019. Une victoire pour les partisans de la voie de la raison. Désormais, le Code général des collectivités territoriales (art. L. 1112-24) prévoit la possibilité pour les communes, les départements, les régions mais aussi les intercommunalités de se doter d’un médiateur territorial. Afin de garantir la crédibilité du dispositif, la loi a prévu plusieurs garde-fous : la décision doit être prise par l’assemblée délibérante,

élus et agents de la collectivité ne peuvent exercer cette fonction, gratuité de la saisine du médiateur territorial, obligation de confidentialité... Une initiative plus que bienvenue à en croire Christian Leyrit, Préfet de région honoraire, Médiateur, nouveau Président de l’Association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT), qui a observé de près l’évolution des demandes des administrés depuis quelques années. “J’ai été particulièrement frappé par le nombre important de saisines des citoyens, démunis face à des procédures inintelligibles et de plus en plus dématérialisées, confrontés à une inflation de législations changeantes”, confie-t-il. “Des citoyens souvent en situation de précarité financière, sociale et parfois psychologique, en butte avec des organismes depuis un an, deux ans voire plus, et qui n’ont jamais pu exposer leur difficulté à une personne physique”, relève Christian Leyrit, pour qui “il est essentiel de savoir écouter avec empathie et bienveillance, les récits de ces personnes, pour qu’elles se sentent enfin considérées et reconnues dans leur dignité”.

Par-delà l’écoute, l’une des autres missions d’un médiateur territorial consiste à prendre contact avec les organismes à l’origine des situations bloquées, si possible bien entendu à un niveau différent de celui de la personne qui traite le dossier. “Quelle ne fut pas ma surprise de constater, dans de nombreux cas, que des organismes ou des offices d’HLM ne respectent pas le droit et prennent des décisions extrêmement lourdes marquées par l’arbitraire, oubliant le principe du contradictoire !”, témoigne encore Christian Leyrit. Car c’est bien là que réside l’une des clefs du succès de la médiation : lorsque le droit est bien appliqué, mais qu’il conduit à des situations insupportables pour certaines personnes, l’objectif est de traiter toute demande, non plus en droit, mais en équité.

DE NOUVEAUX ENJEUX

Autant dire qu’entre complexification des normes, bouleversement du paysage territorial institutionnel, développement des services numériques et autres téléprocédures contribuant chaque jour à déshumaniser un peu plus nos services publics, les médiateurs territoriaux devraient avoir de beaux jours devant eux. Sans compter la déliquescence des liens unissant les citoyens et leurs représentants dans un contexte social aggravé par la crise sanitaire. De là à redouter que les médiateurs territoriaux seront victimes de leur succès, il n’y a peut-être qu’un pas. Or, leur force repose précisément sur leur capacité à savoir ne pas reproduire les traitements administratifs impersonnels et standardisés qui ont automatisé une

QUESTIONS À CHRISTIAN LEYRIT

Préfet de région honoraire, Médiateur, Président de l'Association des médiateurs des collectivités territoriales (AMCT)

Le Jas : Qui êtes-vous ? Quel est votre parcours ?

Christian Leyrit : Originaire d'un village d'Auvergne, Ingénieur des Ponts et chaussées de formation, j'ai exercé au début de ma carrière dans plusieurs services du ministère de l'Équipement. Après avoir été conseiller de deux ministres de l'Équipement, puis directeur national des routes pendant 10 années, de 1989 à 1999, j'ai été préfet de la Charente-Maritime, préfet du Val d'Oise, puis préfet des régions Corse et Basse-Normandie. En 2010, je suis revenu au ministère de l'Écologie, dirigé alors par Jean-Louis Borloo, comme vice-président du Conseil général de l'Environnement et du développement durable et chef du corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des forêts. De 2013 à 2018, j'ai présidé la Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement (autoroutes, TGV, installations nucléaires, équipements industriels, sportifs ou culturels...). À l'époque, je lui avais donné comme slogan : "Vous donner la parole et la faire entendre". C'est dans ce cadre que j'ai eu de nombreux contacts avec les formateurs à la médiation du Cnam. J'ai d'ailleurs suivi une formation sur ce thème en 2017. Fin 2018, Dominique Bussereau, président



©DR

du département de la Charente-Maritime, m'a demandé de devenir médiateur du département. Comme il est également président de l'Assemblée des départements de France, il m'a également demandé de promouvoir la médiation dans ces collectivités.

Le Jas : Quelles sont vos nouvelles priorités pour l'AMCT ?

C. L. : Concernant l'AMCT, un événement majeur est intervenu le 27 décembre 2019, avec l'article 81 de la loi relative à l'engagement dans la vie locale

et à la proximité de l'action publique, qui reconnaît et institutionnalise les médiateurs des collectivités territoriales. Mes priorités sont de plusieurs ordres. À commencer par le développement d'une action volontariste de promotion de la médiation auprès des quatre types de collectivités : régions, départements, intercommunalités et villes. Cette promotion doit être à la fois verticale, en s'appuyant sur les grands réseaux d'élus (ARF, ADF, AMF, France Urbaine...), mais également horizontale, au niveau de chaque région, où des correspondants régionaux viennent d'être désignés. Mon objectif est de regrouper une centaine de collectivités au sein de notre association à l'horizon fin 2021, contre 38 aujourd'hui. Nous souhaitons aussi offrir de nouveaux services aux collectivités : une "mallette service" destinée à aider les collectivités qui souhaitent se doter d'un médiateur, la création de clubs des médiateurs dans chaque type de collectivités, animés par le président et les 3 vice-présidents afin de traiter des problématiques spécifiques, et diffuser les bonnes pratiques. Enfin, j'envisage de mettre en place un second colloque à Angers au premier semestre 2022 sur la médiation, suite au succès de celui organisé en 2020. Hervé Carré, ancien président de l'association et désormais délégué général de l'AMCT, nous aidera précieusement dans cette tâche.

grande partie de leurs interactions avec les usagers, pour pouvoir faire face à la masse de dossiers (courriers standardisés, envoi automatique de lettres...). "Si le médiateur devient un service administratif comme un autre, il perd l'une de ses raisons d'être", alertent en ce sens Daniel Agacinski et Louise Cadin. Une manière de considérer

aussi finalement que la meilleure médiation serait peut-être celle qui n'aurait plus de raison d'être. Pour autant, il ne s'agit pas de baisser la garde, mais bien au contraire de continuer à "frayer un chemin dans l'intelligence collective et surtout d'en finir avec l'absence de dialogue entre le pouvoir et l'individu", conclut Hervé Carré. ■

Le paradis du consommateur est devenu l'enfer du travailleur

Denis Pennel / Édition du Panthéon

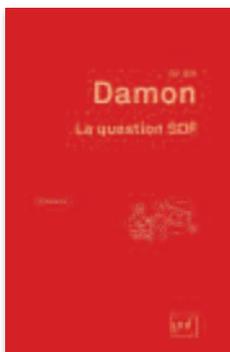


L'entrée dans le XXI^e siècle a consacré une révolution de notre modèle économique : le passage d'une économie de masse à une économie dictée par la demande. Une soif de consommation effrénée et immédiate de produits personnalisés, fabriqués à la demande, s'est généralisée. Une nouvelle ère où le consommateur, devenu roi, impose aux entreprises de se réorganiser pour devenir plus agiles, et ce au détriment des travailleurs. Une société de surabondance, caractérisée par le gaspillage des ressources, une hausse des inégalités, et une course folle vers le "toujours plus". Mais la crise du Covid-19 a exacerbé le fait que notre dogme productiviste, fondé sur quatre logiques – extraire, produire, consommer, jeter – ne pouvait plus durer. Comment changer durablement nos comportements d'acheteurs impulsifs ? Comment repenser notre système capitaliste pour qu'il devienne plus inclusif et équitable, et que chacun trouve sa part et sa juste place ? Quel rôle tient l'État dans ce nouveau paradigme, notamment en ce qui concerne la refonte de nos systèmes de protection sociale ? Face à ces problématiques, Denis Pennel prône la nécessité de nouer un nouveau contrat social : consommer moins

mais mieux, recréer du lien et du dialogue entre les citoyens, combattre la marchandisation du travail, mettre en place un capitalisme au service de l'humain.

La question SDF

Julien Damon / Éditions PUF quadrigue



Depuis une quarantaine d'années, les SDF sont ciblés par des dispositifs spécialisés. Typique des phénomènes d'hybridation de l'action publique, le système de prise en charge rassemble autour de l'État les associations, les collectivités locales, les médias et les sans-abris eux-mêmes. L'institutionnalisation des dispositifs

d'assistance, tout en retentissant sur l'architecture d'ensemble de la protection sociale, contribue ainsi à faire des SDF de véritables acteurs sociaux. À l'heure où le SDF est de plus en plus souvent un migrant et où les espaces publics peuvent devenir des lieux de confinement, la troisième édition de cet ouvrage désormais classique retrace l'histoire de l'un des devenirs citadins les plus marquants de la civilisation urbaine.

Habiter après la prison

Jean-Noël Barnet / Éditions L'Harmattan

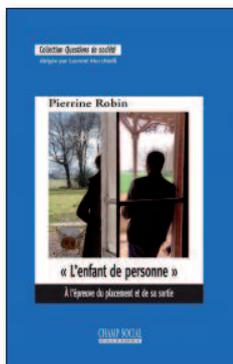


Les parcours résidentiels antérieurs, les impacts psychiques et sociaux du vécu carcéral et la vulnérabilité que crée la sortie de prison justifient une approche spécifique de l'hébergement social qui s'adresse aux personnes sortant de détention. L'auteur interroge cette transition entre vie carcérale et vie ordinaire à

travers le prisme du rapport à l'espace et du concept d'habiter. La recherche présentée s'intéresse aux vécus personnels et aux pratiques sociales d'hébergement et d'accompagnement dans des institutions qui accueillent spécifiquement des femmes ayant connu un enfermement carcéral, public particulièrement méconnu et marginalisé.

“L’enfant de personne” À l’épreuve du placement et de sa sortie

Pierrine Robin / Éditions Champ social

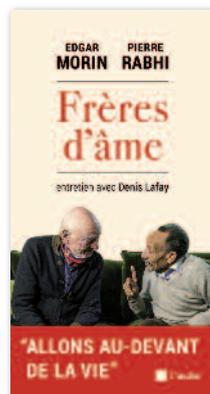


Dans un contexte de démantèlement du dispositif d’accompagnement à l’âge adulte des jeunes sortant de la protection de l’enfance, cet ouvrage s’intéresse aux recompositions des liens d’affiliation qui s’opèrent pour les jeunes confiés au temps du passage à l’âge adulte. Leurs récits et parcours sont intéressants à plus d’un titre pour comprendre les processus d’individuation et de subjectivation

dans la seconde modernité, du fait des multiples transitions auxquelles ils sont confrontés, des assignations identitaires auxquelles ils sont exposés et des politiques d’encadrement dont ils font l’objet. Confrontés à des contradictions dans les espaces de socialisation traversés, les jeunes confiés peuvent trouver dans le même temps dans ces incohérences la possibilité d’occuper d’autres places, de réaliser d’autres aspirations, de construire leur singularité.

Frères d’âme

Denis Lafay / Éditions de l’aube

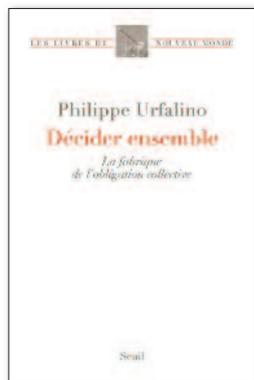


“Une rencontre éblouissante, un échange étincelant, un message incandescent : la lumière jaillit de ce dialogue inédit entre Edgar Morin et Pierre Rabhi. Un moment de grâce, une sorte de miracle. Le sociologue et l’agroécologiste dissèquent le moment de bascule civilisationnelle auquel

la pandémie de Covid-19, un peu, et l’état du monde, beaucoup, convoquent l’humanité des hommes. Ensemble, ils dessinent une pensée nouvelle où la poésie, l’amour et l’intelligence éclairent la voie vers un “humanisme régénéré” et une fraternité d’âme. Brillant.” Denis Lafay

Décider ensemble – La fabrique de l’obligation collective

Philippe Urfalino / Éditions du Seuil



On tend à prêter trop ou trop peu à la décision collective. Pour certains, cette notion qui renvoie aux assemblées, comités, commissions, corps électoraux et aux divers groupes amenés à faire des choix, aurait le pouvoir d’établir une communauté ; pour d’autres, elle ne serait qu’une technique de sélection entre différentes options. Directeur de recherche au CNRS et directeur d’études à l’EHESS, l’auteur change entièrement la perspective que l’économie ou les sciences sociales ont privilégiée jusqu’alors : bien plus qu’un mécanisme de coordination entre une pluralité d’acteurs, il voit dans la décision collective un phénomène normatif, le moment de la formation d’une obligation. Car décider n’est pas seulement choisir, c’est aussi produire l’obligation d’agir et de se soumettre à la décision. C’est parce que cette dernière est prise au nom d’un tout dont les protagonistes sont les parties qu’elle parvient à s’imposer comme l’expression acceptable de la volonté commune. À partir de nombreux

cas empiriques, empruntés à un large échantillon de sociétés et d’époques, l’auteur répond à ces interrogations, proposant ainsi une théorie sociologique de la décision collective.

LE JAS

FONCTION PUBLIQUE RÉFORMER POUR INNOVER

INVITÉ DU MOIS
Patrick Broeze

CAHIER CENTRAL
Suivez le Nord

Le Journal des Acteurs Sociaux 237

LE JAS

DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE CESSONS DE FUIR

DOSSIER
Écologie autrement, l'Etat Bon voisin

Le Journal des Acteurs Sociaux 237

LE JAS

115 ne répond plus

DÉPENSES DÉPARTEMENTALES :
Les résultats de l'enquête de l'Odas

Le Journal des Acteurs Sociaux 238

LE JAS

CITOYENNETÉ QUE FAIRE ?

INVITÉ DU MOIS
Isabelle Goussard, Réseau de l'Europe de l'Est et de la Méditerranée

Le Journal des Acteurs Sociaux 239

LE JAS

MIGRANTS LA FRANCE À LA HAUTEUR ?

Le Journal des Acteurs Sociaux 240

LE JAS

TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

DÉCRYPTAGE
Coup de pouce aux aidants

Le Journal des Acteurs Sociaux 241

LE JAS

Samu social international FRATERNITÉ UNIVERSELLE

DOSSIER INNOVATION LOCALE
LES "MUSTS" DE 2019

Le Journal des Acteurs Sociaux 242

LE JAS

MUNICIPALES 2020 QU'EN ATTENDRE ?

AUTONOMIE
Les seniors et leur logement

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Fradépe, Odas, Unipops, Mutualité française, AMRF, Felapp

DÉCRYPTAGE
Semeurs du possible

Le Journal des Acteurs Sociaux 243

LE JAS

TRAVAIL SOCIAL COMMENT RALLUMER LA FLAMME ?

AUTONOMIE
Le RS passe au régime général

DÉCRYPTAGE
L'accueil familial selon CeteFamille

CAHIER DES RÉSEAUX
AMRF, Fradépe, Pacte civique, Rennes, Unipops

Le Journal des Acteurs Sociaux 244

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
Les idées de domicile, héros et héroïnes oubliés

Face à la crise, l'innovation locale

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

- L'emploi
- L'école
- Le service public

CAHIER DES RÉSEAUX
Naxos
Fédération des centres sociaux
Fradépe
Mutualité française
Felapp
Odas

Le Journal des Acteurs Sociaux 245

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
BUREAUCRATIE
Quand une crise en cache d'autres

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

- LA COHÉSION NATIONALE
- LA GÉOGRAPHIE
- LA SÉCURISATION

CAHIER DES RÉSEAUX
AMRF, Fradépe, Pacte Civique, Odas, Rennes, VVI, Odas

FOCUS
DÉFENSEUR DES DROITS
Le Droit a fait du chemin !

Le Journal des Acteurs Sociaux 246

LE JAS

AUTONOMIE SORTONS DE L'ENLÈVEMENT

OPINION DE MARIE
Sophie Cluzat, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Pacte Civique, Fradépe, Odas, Mutualité française

FOCUS SPÉCIAL
CAP SUR L'HABITAT ACCOMPAGNÉ
OBJECTIF 5^e BRANCHE

Le Journal des Acteurs Sociaux 247

LE JAS

PAUVRETÉ PEUT-ON ÉVITER UN TSUNAMI ?

OPINIONS
VERONIQUE FAYET, Présidente du Secours catholique

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
AMRF, FCSI, Felapp, Rennes

DOSSIER
Les CCAS survivent-ils ?

Le Journal des Acteurs Sociaux 248

LE JAS

LAÏCITÉ J'écris ton nom

OPINION
Le Bon sens de retour

DOSSIER
Laïcité, l'urgence d'agir ?

AUTONOMIE
Dossier unique, enfin !

PROTECTION DE L'ENFANCE
Les effets du confinement

Le Journal des Acteurs Sociaux 249

LE JAS

2020 2021 DÉCENTRALISATION SOCIALE LE GRAND SAUT

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
AMRF, Mutualité française, Felapp, Odas

DÉCRYPTAGE
Aux bons soins de la santé scolaire

Le Journal des Acteurs Sociaux 250

Retrouvez-nous chaque mois

www.lejas.com

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.

FOCUS SUR L'APEI AUBE

L'APEI Aube, "Association de Parents d'Enfants Inadaptés", assure 1 200 prises en charge de mineurs et d'adultes grâce à ses quelque 1 000 salariés. Très active sur l'Aube mais aussi la Haute-Marne, la structure souffre pourtant d'un déficit de notoriété. Son directeur général se bat pour faire connaître ses métiers, le poids économique de son organisation et sa modernité sociale.

Même si la crise sanitaire a donné un coup de projecteur sur les métiers du médico-social, ceux-ci restent mal connus, peu valorisés et souvent sous-dotés en effectifs comme en moyens. C'est particulièrement vrai pour le secteur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. "Bien que nous ayons fait preuve de réactivité et d'adaptabilité, peu de médias ont parlé de nous depuis le premier confinement", regrette Frédéric Sergent, directeur général de l'APEI Aube et grand défenseur de l'attractivité des métiers de ce secteur. Il parle en connaissance de cause : avec plus de 1 000 salariés, l'APEI Aube est le second plus gros employeur privé du département. Créée en 1962, cette association au service des personnes en situation de handicap (adultes et enfants) gère des établissements et des services qui assurent l'accueil, la prise en charge et de l'activité professionnelle de ceux-ci dans l'Aube et en Haute-Marne, les deux APEI ayant fusionné en 2018. Un rapprochement stratégique, mené dans une logique de territoire et qui donne à la structure du poids lorsqu'il s'agit de travailler sur des questions particulièrement aiguës comme celles de la formation, du recrutement, des évolutions de carrière... "C'est aussi, ajoute Frédéric Sergent, un atout pour répondre aux appels à projets. Ceux-ci sont parfois complexes, toujours chronophages et exigent systématiquement un retour rapide. Nous avons la chance d'être bien structurés et disposons, notamment, d'une Direction Projets, d'une Coordination opérationnelle,



À la Cafétéria Esat "La Fontaine" de Troyes

d'un service communication... Cela permet à nos acteurs de terrain de se concentrer sur leurs métiers, qui sont d'abord des métiers au service de l'humain".

UNE ASSOCIATION À L'ÉCOUTE DE SON ÉPOQUE

Dans le détail, l'APEI Aube gère 29 établissements et des services permettant d'assurer la prise en charge des enfants, des adultes et des travailleurs en situation de handicap. Parmi ceux-ci, 8 établissements pour les plus petits et 14 pour les adultes (résidences, foyers de vie, foyers d'accueil médicalisés, maison d'accueil spécialisée...). S'y ajoute une entreprise adaptée, Aube Prestations Services, spécialisée dans le secteur de la propreté avec du nettoyage industriel. Celle-ci emploie, dans des conditions ajustées à leurs capacités, une soixantaine de travailleurs handicapés. Enfin, la structure gère 5 Établissements et Services d'Aide

par le Travail (Esat). "Ces derniers, complète le directeur général, nous permettent d'accompagner plus de 500 travailleurs sur 15 pôles d'activités aussi différents que la restauration, les espaces verts, la menuiserie, l'imprimerie... Cette diversité nous aide à répondre à la fois aux capacités mais aussi aux envies (trop souvent oubliées) manifestées par les personnes en situation de handicap. Notre association est donc très éloignée du vieux stéréotype de l'adulte handicapée employée à mettre des courriers sous plis ! Nous sommes une structure moderne qui produit de la richesse et avons un rôle moteur sur notre territoire économique". Détection des handicaps, résidence, soutien à la vie quotidienne, activités salariées... l'accompagnement proposé par l'APEI Aube fait donc appel à des compétences professionnelles diverses autour des métiers de l'éducation, de l'intervention sociale



Blanchisserie, peinture, cuisine centrale... à l'Esat Le Tertre de Saint-Parres-aux-Tertres.

©APEI AUBE

(éducateurs spécialisés, aide médico-psychologique, animateurs...) et du soin (aides-soignants, ergothérapeute, infirmiers, psychomotriciens, médecins, kinésithérapeutes...). "L'association évolue avec son époque, complète le directeur général et répond aux nouveaux besoins émergents en matière de prise en charge du handicap (comme le répit pour les familles) dans le cadre d'une société qui se veut inclusive".

FAIRE CONNAÎTRE LA RICHESSE DES MÉTIERS

De plus en plus professionnalisée, l'APEI Aube jouit d'une expertise qui n'est pas assez connue et reconnue par les citoyens en général comme par l'ensemble des acteurs sociaux économiques de son territoire déplore Frédéric Sergent. "Mais je m'attache à changer la donne ! sourit-il. Cela passe par beaucoup de communication auprès des acteurs économiques, politiques et universitaires de nos territoires. Nous avons ainsi refait notre site internet, nous participons à des forum-emploi, allons dans les lycées, les grandes écoles, les réseaux d'entreprises etc. pour présenter nos métiers, notre organisation, nos implantations, nos réalisations..." Le responsable en est convaincu, ouvrir l'association vers l'extérieur, donner une bonne image d'elle, c'est consolider son action et, in fine, améliorer les services apportés aux personnes en situation de handicap. "Nous voulons mieux faire connaître



L'APEI AUBE EN CHIFFRES

334 enfants accueillis en IME, IMPRO, ITEP, SESSAD...

499 adultes accueillis en Esat

58 adultes accueillis en entreprise adaptée

383 adultes accueillis en hébergements et accueils spécialisés

56 personnes handicapées accueillies en accueil familial

75 personnes handicapées suivies en Service d'accompagnement à la vie sociale

9 personnes suivies en Service d'accompagnant médico-social pour adultes handicapés

notre association au grand public comme aux décideurs locaux car cela nous aidera à fluidifier nos actions, mais aussi parce que cela permettra de mieux recruter. Être identifié, apprécié, c'est la première étape pour séduire des salariés, créer des vocations et attirer des profils nouveaux." Reste ce gros point noir qu'est la question des salaires et leur revalorisation. "En la matière, le Ségur de la Santé nous a fait beaucoup de tort en actant la seule

revalorisation des professionnels exerçant en hôpital et en Ehpad, regrette Frédéric Sergent. Nous représentons une masse de salariés très conséquente, nous apportons des services essentiels à la société, mais nous ne 'pesons' pas beaucoup. Le Ségur de la Santé en fut l'illustration et cette distorsion de traitement a été vécue par nos équipes comme un affront. Nous avons d'ailleurs été confrontés à des démissions notamment de la part d'infirmières. Il est nécessaire de rémunérer différemment nos professionnels. Or notre convention collective n'a pas évolué et elle n'est plus adaptée aux enjeux du secteur. Elle ne favorise pas la politique de parcours professionnel, d'évolution de carrière et de rémunération que nous souhaiterions mettre en place. Voilà qui donnerait un vrai coup de boost à l'attractivité des métiers".

Un des autres leviers pour augmenter cette dernière est le développement la qualité et du bien-être au travail. "Sans un bon accompagnement de nos salariés, il ne peut y avoir de bon accompagnement des personnes accueillies dans nos établissements et services. Nous voulons faire savoir que nous sommes un employeur *responsable*, au sens de la responsabilité sociétale des entreprises, autrement dit, améliorer encore nos pratiques en termes de gouvernance, de conditions de travail, de respect de l'environnement, d'échanges avec les clients et les familles..."

Alors que plus que jamais, les Français affirment être en quête de valeurs authentiques, le directeur général le rappelle : "il y a une formidable richesse dans les métiers d'accompagnement du handicap. Nos salariés ont un sens remarquable du service et de l'intérêt de la personne. Aider un enfant, un adulte en situation de handicap à construire son projet de vie, c'est humainement très gratifiant. Nous sommes dans un secteur qui évolue beaucoup, qui se professionnalise et se densifie. C'est à l'évidence un secteur d'avenir, porteur de sens pour ceux qui y participent". ■



UN COLLOQUE PAS COMME LES AUTRES: LE GRAND-ÂGE, DÉFIS DE SOCIÉTÉ ET ENJEUX POLITIQUES

“J’ai toujours un projet en route qui me permet de rester debout et active. Au grand-âge, la carcasse devient exigeante, égocentrique ; alors il s’agit d’établir un dialogue entre moi-même (mon moi, mon soi) et mon corps. Il nous faut décider ensemble ce qui convient à l’un et à l’autre. Tout changement est à considérer à deux.” (Bernadette Aumont, 95 ans).

Le *Jas* a ouvert ses colonnes à plusieurs reprises au sujet du grand-âge, qu’il s’agisse de rendre compte des difficultés des Ehpad, des assises départementales de l’autonomie ou de l’adaptation de l’habitat. Dans la même perspective, le Pacte civique a organisé sur deux sessions le 14 décembre 2020 et le 14 janvier 2021 un colloque en visioconférence intitulé “Grand-âge: défis de société et enjeux politiques”.

Le colloque, qui a réuni en deux sessions plus de 300 personnes, a permis d’entendre à la fois la parole des personnes âgées, des associations qui les accompagnent, des porteurs de projets, et des universitaires qui traitent de ces questions. Il a bénéficié de la présence de Dominique Libault et de Denis Piveteau, auteurs de rapports importants sur ces sujets, et de Mathieu Klein, maire de Nancy. Jean-Baptiste de Foucauld, co-fondateur du Pacte civique, a tiré les enseignements du colloque et les mis en perspective au regard de la situation sociale actuelle. Enfin, Madame Brigitte Bourguignon, ministre chargée de l’Autonomie a, dans un message enregistré, délivré la parole gouvernementale sur le sujet.

Deux orientations se sont dégagées des échanges :

La nécessité de changer de regard sur le grand-âge pour redonner du lien, du pouvoir d’agir et du sens

La société civile ne manque pas de fraternité vis-à-vis du grand-âge, comme l’a révélé la crise du Covid. Il reste pourtant d’importantes marges de progrès à explorer que le colloque a mis en lumière :

- **Considérer le grand-âge comme une aventure différente pour chacun**, sans modèle idéal préconçu, où l’élan vital reste important, malgré une santé qui a changé et doit être appréhendée comme une “capacité à fonctionner au mieux dans son milieu” (définition OMS). Cela requiert des formes d’attention particulières à inventer au cas par cas, en évitant de faire de la personne âgée un seul objet de soins.
- **Le principe de dignité** exige que l’on prenne au sérieux, que l’on respecte et que l’on écoute la parole des personnes, fût-elle maladroite ou coûteuse en temps. Cela suppose que le personnel ait la formation et le temps nécessaire.
- **Le principe de citoyenneté**, qui ne comporte pas de limite d’âge, conduit à organiser la participation des personnes âgées à la gestion des établis-

sements qui les hébergent. La loi de 2002 sur les Conseils de vie sociale est importante à cet égard, mais le colloque a montré que tout dépend de ce que l’on en fait, une routine bureaucratique de plus, ou un lieu d’échange enrichissant.

- **Le grand-âge ne doit pas être coupé de l’intergénérationnel**, il doit à la fois s’en enrichir et le nourrir. Si l’intergénérationnel fonctionne semble-t-il assez bien dans le cadre familial, il reste trop de cloisons qui séparent l’école, l’université, l’hôpital des Ehpad.
- **La question du sens** prend avec le grand-âge une acuité particulière, une forme par nature ultime. Comment, dans les établissements, dans l’habitat inclusif, organise-t-on l’accès aux ressources de sens, le droit au culte ou à la méditation ? Cette question se pose aussi pour le personnel, confronté fréquemment à des choix éthiques : le colloque a montré l’importance pour le personnel de disposer d’espaces de soutien extérieurs qui permettent de poser de manière distanciée et apaisée les problèmes et de réduire ainsi les risques de maltraitance. Le management lui-même doit intégrer le critère du sens, là où la culture du process domine à l’excès.



© DR

Revaloriser sans attendre les métiers du soutien à l'autonomie

Depuis trois législatures, on nous annonce une "grande loi sur l'autonomie". Le président de la République a lui-même fait récemment une annonce forte le 4 août dernier : "*Sens, reconnaissance, financement, gouvernance, attractivité des métiers seront au cœur de la grande loi autonomie que nous allons bâtir ensemble*". Il est temps de passer à l'action, sur la base des différents rapports : Libault, El Khomri, Piveteau...

Au terme du colloque, le Pacte civique estime que **trois urgences se présentent** :

- **Revaloriser les métiers** du soutien à l'autonomie des personnes âgées et handicapées, en reconnaissant leur importance de première ligne, en prévoyant les formations nécessaires en termes de compétences techniques et

relationnelles, en réévaluant les rémunérations.

- **Accroître la densité des personnels** afin de relever progressivement de 25 % le taux d'encadrement dans les Ehpad, soit le recrutement de 80 000 personnes.

- **Permettre des expérimentations** dans les domaines de la gouvernance et de l'habitat inclusif, sans forcer personne, mais avec le soutien d'un fonds d'expérimentation.

Ceci suppose une **loi de programmation budgétaire** qui doit prendre sa place immédiatement dans les arbitrages actuels, pour redéployer la dépense publique sur l'essentiel. Au moment où 8 milliards viennent d'être engagés, à juste titre, au titre du Ségur de la santé, une dépense du même ordre, échelonnée dans le temps pour le grand-âge, serait tout aussi légitime.

Cette action nécessaire au bénéfice des personnes très âgées devrait s'inscrire dans la perspective d'un projet de mise en relation des différentes générations. En termes de protection sociale, l'objectif serait de construire une démarche globale de construction des métiers de soutien à une autonomie responsable et solidaire, qu'il s'agisse des jeunes, de l'accompagnement des chômeurs, des personnes handicapées et des personnes âgées ou très âgées. Projet de citoyenneté intégrant tous les âges, il serait l'occasion d'un investissement pour l'emploi. Nous sommes prêts, au Pacte civique, à y contribuer avec le concours de toutes les bonnes volontés. ■



Vidéo, intervenants, dossier du participant "Comment développer l'habitat inclusif"...

Le Pacte civique est à votre disposition pour toutes informations : Tél : 01 44 07 00 06

Mail : contact@pacte-civique.org

Site : <https://pactecivique.fr/>

LIRE ET FAIRE LIRE : AU-DELÀ D'UNE SIMPLE LECTURE

Créée en 1999, l'association *Lire et faire lire* est portée par la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. Elle a pour but de mettre en relation des personnes de plus de 50 ans à la recherche d'une occupation utile, centrée sur la transmission, et des enfants ayant encore tout à découvrir de l'univers de la littérature. Elle organise des séances de lecture par les bénévoles dans les structures d'accueils comme les établissements scolaires, les structures petite enfance ou les bibliothèques. Cécile Cornaglia, coordinatrice nationale de *Lire et faire lire*, nous parle de l'évolution de ce programme et des réponses apportées au cours du confinement.



© Pixabay

Le Jas : *Lire et faire lire* a maintenant 20 ans. En quelques mots, pouvez-vous dire comment l'association a évolué ?

Cécile Cornaglia : *Lire et faire lire* a toujours maintenu son premier cap, axé sur l'intergénérationnel et le plaisir partagé autour d'un livre. Mais nous avons réussi à étendre l'initiative, auprès de nouveaux publics (les tout-petits, les pré-adolescents...), et pour couvrir tous les territoires, de la métropole à

la commune rurale. Aujourd'hui nous avons plus de 20 000 seniors bénévoles, et sommes présents dans près de 4 500 communes. Outre les lectures, nous organisons aussi des événements autour de la culture littéraire, comme des rencontres avec des auteurs ou le décernement du Prix Poésie des lecteurs de *Lire et faire lire*, co-organisé avec le Printemps des Poètes. Tout ceci sert l'objectif ambitieux de créer un "peuple

de lecteurs" pour reprendre la formule d'Alexandre Jardin, co-fondateur de l'association.

Le Jas : Avec les périodes de confinement dues à la pandémie de Covid 19 depuis mars 2020, *Lire et faire lire* a-t-elle pu poursuivre ses actions ou les adapter ?

C.C. : Malheureusement, les périodes de confinement, au printemps puis à

l'automne, ont perturbé la mise en place des lectures. En effet, les bénévoles interviennent dans les structures destinées aux enfants avec l'autorisation de la mairie et des responsables de structures, qui ont dû très majoritairement l'interdire. Tout le monde a donc souffert de ces mesures de confinement : rupture des habitudes, isolement et solitude... L'absence du vivre-ensemble avec tout ce que celui-ci peut apporter en transmissions, partage et échanges a impacté les plus grands comme les plus petits. Un des enjeux majeurs pour notre structure a donc été de maintenir à tout prix le lien avec nos bénévoles, en leur proposant des temps d'échanges et de formations, en organisant des rencontres à distance avec des auteurs ou des illustrateurs, ou simplement des "cafés-bénévoles" pour leur permettre de rester en contact les uns avec les autres, pour partager des coups de cœur en littérature jeunesse ou discuter des mesures à venir.

Le Jas : Et du côté des enfants, avez-vous pu maintenir quelques activités?
C.C. : Hormis les deux mois d'été, où nous avons pu reprendre nos activités en plein air, nous avons dû cesser toutes nos interventions collectives dans les écoles, crèches et bibliothèques. Toutefois, certains territoires ont pris des initiatives qui ont permis pour certains bénévoles de poursuivre leurs interventions, bien entendu en respectant les impératifs sanitaires. Par exemple, l'usage des outils numériques avec lesquels le réseau de *Lire et faire lire* travaillait peu jusqu'à présent a permis de ne pas totalement interrompre notre action : grâce aux visio-conférences, certains bénévoles ont pu continuer leurs lectures auprès de groupes d'enfants. Un partenariat a été renforcé avec la bibliothèque numérique *Storyplay'r* pour partager des enregistrements faits par nos bénévoles. Notons que la col-

Paroles de bénévole



"Ce que nous proposons aux enfants va bien au-delà d'une simple lecture. À travers le livre lu, on se donne l'occasion de débattre de sujets de société, de culture générale... Par exemple, le port du masque nous a permis de parler du traitement des déchets et de la pollution. Je les encourage vivement à intervenir, poser des questions, demander la signification d'un mot. Parfois les enfants demandent à lire eux aussi : pour que ça ne soit pas une lecture à l'annoncée, je leur impose de respecter la ponctuation, les intonations... Ainsi, cela leur montre que le texte peut avoir un sens, une beauté, une sonorité exaltante.

Mon souvenir le plus gratifiant est la fois où, grâce à cette approche, une petite fille, qui avait un niveau scolaire assez médiocre, s'est prise au jeu au point d'apprendre par cœur des tirades de Corneille, et s'est débloquée de façon surprenante.

Le confinement a été une période très dure : nous avons été obligés de cesser nos interventions dans les écoles et crèches. Pour moi, je l'ai très mal vécu, car ça m'a coupée encore plus du monde. Et ça a été aussi très frustrant pour les enfants. Heureusement, pendant l'été les centres de loisirs étaient ouverts et nous avons pu à nouveau nous rencontrer. Mais dès octobre, nous avons à nouveau eu l'interdiction d'aller dans les structures d'accueil. Parfois, il m'arrive de rencontrer certains enfants dans la rue, nous nous reconnaissons et ils ont l'air tout contents de me voir. Ils me présentent à leurs parents, qui doivent se demander qui je suis ! J'espère que cette période s'achèvera bientôt et que nous pourrons redémarrer".

laboration des enseignants et des responsables de structures a été indispensable dans la réussite de ces adaptations. Par ailleurs, durant l'été nous avons organisé des lectures en plein air, permettant une distanciation nécessaire entre les bénévoles et les enfants. Ce type d'intervention existe déjà au sein du réseau, mais la communication a été renforcée. Les coordinations dépar-

tementales de *Lire et faire lire* qui ont mis en place ces supports alternatifs ont reçu des messages de remerciements de la part des enseignants et des familles, ce qui montre que ces actions ont été très appréciées, car elles s'inscrivaient non seulement dans la continuité pédagogique, mais maintenant également une régularité dans la semaine des enfants. ■

“AIDE À DOMICILE : VALORISER URGEMMENT NOS MÉTIERS”

Suite à l'annonce le 14 janvier d'un probable report de la loi Grand-âge et Autonomie, qui avait pour objectif de revaloriser en profondeur les métiers de l'aide à domicile, les quatre fédérations d'associations d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) ont exprimé dans un communiqué de presse commun leur mécontentement (voir page 14). Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'Union nationale des ADMR, nous en explique les raisons.

Le Jas : En quoi les métiers de l'aide à domicile sont-ils des métiers d'avenir ?

Thierry d'Aboville : Tout d'abord il faut rappeler que plus de 80 % des Français souhaitent vieillir à domicile, ce que l'on peut comprendre car ils veulent rester sur leur territoire de vie, de relations. Et le nombre de personnes âgées ne cesse de progresser, ce qui engendre des besoins de plus en plus importants. De plus les métiers de l'aide à domicile ne peuvent être supplantés par des technologies dématérialisées, car ils sont de nature relationnelle avant tout. Ils ont en outre le mérite de ne pas être délocalisables. C'est pourquoi nous n'avons jamais douté qu'il s'agit bien de métiers d'avenir. Et nous veillons beaucoup à préserver, à côté de l'aspect technique des prestations, leur dimension humaine. C'est d'autant plus nécessaire qu'un nombre croissant de personnes âgées sont très isolées, en manque de lien social, d'écoute et d'échanges. Et pour atteindre cet objectif nous veillons à ce que l'ADMR ne soit pas qu'un réseau de services à la personne, mais aussi un mouvement autour d'un projet associatif, d'un projet politique dont l'humain est le cœur.

Le Jas : Quelles sont vos principales revendications pour revaloriser ces métiers ?

T. d'A. : Comme on vient de le voir, le secteur de l'aide à domicile est un secteur d'avenir, et pourtant il n'est pas soutenu, bien que la crise sanitaire liée à la Covid-19 ait montré son caractère indispensable. Si le domicile ne tient pas, c'est le système de santé dans son intégralité qui explose. La première revendication est de revaloriser les salaires. Il faut savoir que nos salariés ont en moyenne un salaire de 970 euros net par mois. Certes ce ne sont pas toujours des temps pleins, mais avec ce niveau de revenus vous ne pouvez pas vivre.

La deuxième revendication porte sur la nécessité de créer un véritable parcours professionnel. Il faut redéfinir les métiers pour favoriser des passerelles et une fluidité dans les parcours. Par exemple une aide à domicile devrait pouvoir devenir assistante de vie scolaire ou réciproquement.

La troisième revendication porte sur les relations financières



©ERIC AVENEL

entre les associations et les pouvoirs publics. Nous souhaiterions obtenir, notamment des départements, un financement par enveloppe globale au lieu et place de la tarification horaire.

Le Jas : Comment pensez-vous vous mobiliser pour obtenir le vote de la loi ?

T. d'A. : Nous venons de signer un communiqué commun avec les autres fédérations de services à domicile concernées, et nous allons mener une action de communication avec la presse généraliste. Nous souhaitons interpeller non seulement les élus, mais aussi tous nos concitoyens, car l'avenir de l'aide à domicile, intimement lié à la question du vieillissement de la population, est un véritable enjeu de société. Il répond en effet à des besoins fondamentaux : besoin d'activité économique d'une part, certes, mais aussi et surtout besoin de solidarité et de lien social. ■

Allegez vos charges...

Mediassoc est la centrale associative dédiée au secteur social, qui permet de mutualiser votre force d'achat et de réduire les coûts sur des postes de dépense importants, tels que votre parc automobile.



JUSQU'À
42%
SUR VOS ACHATS
ET LOCATIONS LD

... pas vos moyens !

Mediassoc offre à ses utilisateurs un moyen simple et gratuit d'optimiser leur budget en bénéficiant de remises exceptionnelles sur l'achat de véhicules Renault et la location longue durée toutes marques.

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14
<https://www.mediassoc.fr>

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOULOIR UNE BANQUE AUSSI ENGAGÉE QUE VOUS



Credit photo : Getty Images.

Partenaire de référence des Associations

Nous sommes la 1^{re} banque française reconnue pour sa performance RSE*. Comme vous, nous sommes pleinement investis dans les dispositifs d'entraide et de solidarité au service de l'intérêt général.

labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html



BANQUE ET CITOYENNE

* 1^{re} banque française et 2^e banque au monde pour ses performances extra financières selon l'ISS-ESG (notation publiée en 2019).

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115, rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris n°421 100 645 ORIAS n°07 023 424.